

Projet Educatif Territorial (PEdT) **2025-2028**



Durée du PEDT (trois ans maximum) :

Nom du pilote du PEdT : Da Fonseca Stéphanie, Humblot Cécile

Fonction : directrice adjointe

Adresse : Hôtel d'agglomération, Place de l'Europe, 39100 dole

Téléphone : 0613070890- 0617877938

Adresse électronique : stephanie.dafonseca@grand-dole.fr cecile.humblot@grand-dole.fr

Nom et coordonnées du **coordonnateur** périscolaire, ou directeur de l'accueil périscolaire :

Préambule:

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

Extrait de la circulaire du 11 mars 2013 : « Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, en organisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.

Aujourd'hui, le PEDT est réaffirmé comme un cadre adapté au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation de ressources et la mise en oeuvre d'une politique éducative de territoire.

Le PEDT concerne particulièrement les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (1er degré). Cependant le PEDT peut permettre d'engager une réflexion afin de décliner des objectifs pour les jeunes de 13 à 25 ans du territoire.

Le PEDT prend en compte les autres dispositifs et contrats en lien avec le volet éducatif de la politique locale: les conventions globales de territoire de la Caisse d'allocations familiales, les Cités éducatives, Territoires ruraux, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, le Contrat de réussite éducative...

Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

La trame comprend l'**ANNEXE 1 PEDT**, l'**ANNEXE 2 PEDT-PLAN MERCREDI** et l'**ANNEXE 3 facultative 13-25 ans** qui seront proposées en vue de la signature de la convention par la collectivité qui a la compétence péri-scolaire. Pour le renouvellement d'un PEDT fournir les compte-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour chaque école/accueil de loisirs.

Etape 4 bis : Si les acteurs locaux en décident, définir des objectifs spécifiques aux jeunes de 13 à 25 ans.

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES à l'adresse pedt-jura@ac-besancon.fr:

- Annexe 1 PEDT
- Annexe 2 : Plan Mercredi
- Annexe 3 facultative : objectifs éducatifs spécifiques aux 13- 25 ans.

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention :

- identifier les espaces d'échanges pour la mise en oeuvre du PEDT et pour favoriser la continuité éducative.
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation de la réalisation des objectifs.

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

Préalable pour un renouvellement : fournir les compte-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

- Territoire concerné : Grand Dole (47 communes)
- Existence d'une convention globale de territoire : **oui**
- Si oui, identifier les axes en lien avec la politique éducative locale/ la continuité éducative :

Enfance/Jeunesse :

- Proposer une offre d'accueil de qualité, adaptée aux besoins des familles et accessible à tous :
- Maintenir le niveau de service existant en mobilisant les financements nécessaires
- Rationnaliser les services existants, les repenser ou créer des espaces dédiés
- Former les animateurs
- ✓ Poursuite de l'activité périscolaire et extrascolaire sur tous les accueils déclarés du territoire
- ✓ Poursuite des rénovations d'accueil ou des créations dans une logique de maîtrise des dépenses énergétiques et de mutualisation des services (Authume, Deschaux, St Exupéry, Rochefort, Tavaux....)

Enfants et jeune à besoins spécifiques

- Faciliter la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la Communauté de Communes
- Accompagner les professionnels à savoir adopter la bonne attitude et acquérir une autre vision sur le handicap
- Contribuer à détecter le handicap au plus tôt
- Accompagner les familles
- ✓ Désignation d'un référent handicap - support aux familles et aux professionnels
- ✓ Professionnalisation et sensibilisation du personnel des structures
- ✓ Doter la collectivité d'un référent visant à jouer le rôle d'interface entre les différents acteurs (encadrement, collectivité, familles...)
- ✓ Développer la sensibilisation et la formation des professionnels à l'accueil des publics afin de faciliter l'accès aux structures des enfants porteurs de handicap ou ayant des troubles du comportement
- ✓ Sensibiliser et former les intervenants auprès des enfants à la détection du handicap
- ✓ Renforcer/soutenir les équipes d'encadrement des enfants et accueils de loisirs
- ✓ Améliorer la qualité d'accueil des enfants aux besoins spécifiques
- ✓ Soutenir les équipes en difficulté

- ✓ Renforcer les équipes en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou ayant des besoins spécifiques
- Réfléchir à la mise en place d'une PS jeunes afin de soutenir et accompagner les jeunes du territoire
- Accueillir un maximum de jeunes et les rendre acteurs de leurs loisirs, de leurs projets
- ✓ Proposer une offre d'accueil de qualité, adaptée aux besoins des familles/jeunes et accessible à tous
- ✓ Donner aux jeunes les moyens de réaliser leur projet en les accompagnant et en développant leur autonomie
- ✓ maintenir l'activités/d'actions répondant aux attentes et besoins des jeunes du territoire et/ou recrutement ou positionnement d'un professionnel qualifié qui devra développer des projets innovants et adaptés aux attentes des jeunes Etudier la possibilité de proposer des actions sur l'ensemble du Territoire afin d' améliorer une équité de l'offre sur les communes extérieures
- ✓ Renforcement de temps d'animation, d'échanges et de réflexion au sein du collège, du lycée notamment sur les temps de pause méridienne, échanger avec les ados sur la programmation d'activités

Parentalité :

En étape préalable à la création de l'espace ressource dédié à la parentalité :

- Réalisation d'un diagnostic territorial pour préciser les besoins des familles de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte, questionner les logiques de mobilité des familles et identifier l'ensemble des ressources existantes sur le territoire pour répondre aux besoins d'accompagnement des parents.
- Identifier les besoins des parents afin de préciser l'offre de services intégrée au futur espace ressource dédié à la parentalité et susciter l'adhésion/participation des familles au projet d'espace ressource,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs (identification des missions et complémentarités des acteurs en présence sur le territoire).
- Créer une culture commune autour de la parentalité sur le territoire,
- Identifier les besoins des parents afin de préciser l'offre de services intégrée au futur espace ressource dédié à la parentalité et susciter l'adhésion/participation des familles au projet d'espace ressource,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs (identification des missions et complémentarités des acteurs en présence sur le territoire).
- Créer une culture commune autour de la parentalité sur le territoire,
- ✓ Création d'un service de soutien à la parentalité matérialisé par un espace ressource dédié au soutien à la parentalité type "Maison des parents/familles/parentalité" pouvant intégrer une palette très large de services dédiés au soutien à la parentalité
- ✓ Etre un guichet unique pour les parents (accueil, orientation, mise en relation avec un service, partenaire compétent)
- ✓ Animer un réseau de partenaires favorisant les synergies partenariales
- ✓ Etre un lieu ressource et de formation pour les professionnels
- ✓ Etre un lieu à disposition des services, professionnels, associations pour la mise en place d'actions, de projets avec les parents/familles
- ✓ Poursuivre les actions de soutien à la parentalité autour de la petite enfance/enfance /jeunesse dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) et de son appel à projets, notamment la quinzaine de la parentalité initiée en 2022
- ✓ Accompagner les familles dans leur relations avec leurs enfants aux différentes étapes de vie des ces derniers (petite enfance, enfance, adolescence) -
Soutenir la relation parents/enfants
- ✓ Poursuivre la réflexion et actions menées autour du service LAEP : itinérance à l'échelle du territoire Ville de Dole (Grand Dole ?), nouveaux créneaux d'ouverture au public, formation des accueillants, communication professionnels et famille du territoire, ...
- ✓ Améliorer la lisibilité, visibilité et accessibilité (équité d'accès, mixité sociale et résidentielle) du LAEP auprès des familles et professionnels,

- ✓ Renforcer l'accompagnement des familles et des réponses à leur besoin d'échanges dans les premières années de vie de leur(s) enfant(s)(0-6 ans)
- ✓ Renforcer la qualité d'accueil des familles

- ✓ Poursuivre les actions du CLAS en travaillant à faire mieux connaître le dispositif auprès des établissements scolaires et acteurs environnement le milieu éducatif,
- ✓ Améliorer la lisibilité et visibilité du dispositif auprès des familles et professionnels
- Améliorer la qualité de l'accompagnement
- ✓ Aider les enfants et jeunes à acquérir des méthodes et approches facilitant l'accès au savoir par un tiers différent du parent ou de l'enseignant. Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leurs relations avec l'école
- ✓ Veiller à son articulation (et complémentarités) avec les actions menées sur le périscolaire. Développer la formation des accompagnateurs

- ✓ Coordination petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité...
- ✓ Mettre en œuvre les politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité... en traduction du plan d'actions retenu dans la CTG
- ✓ Interroger l'organisation des services à l'échelle intercommunale pour calibrer l'Etp du chargé de coopération afin de doter la collectivité d'une fonction de coordination transversale afin de renforcer les coopérations sur l'ensemble du territoire pour les domaines couverts par la CTG

Ludothèque

- Permettre à toute la population du territoire de bénéficier des services de la ludothèque
 - Etendre l'offre de service à l'échelle du territoire de l'EPCI
 - Développement de l'itinérance, augmentation des temps d'ouverture, mise en place d'ateliers numériques
- Souhait de développer le PEDT en direction des 13-25 ans : oui non

1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Compétences communale
- Périscolaire : Compétences intercommunales
- Extrascolaire : Compétences intercommunales

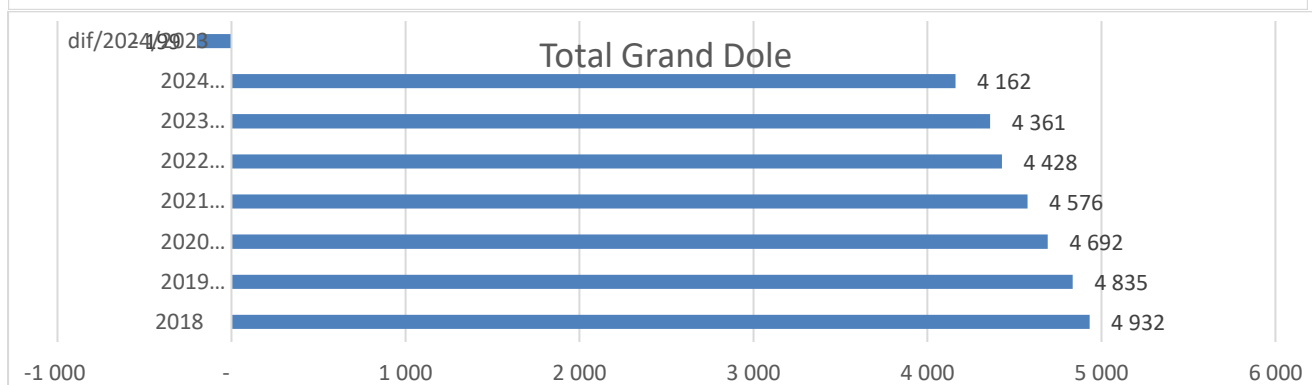
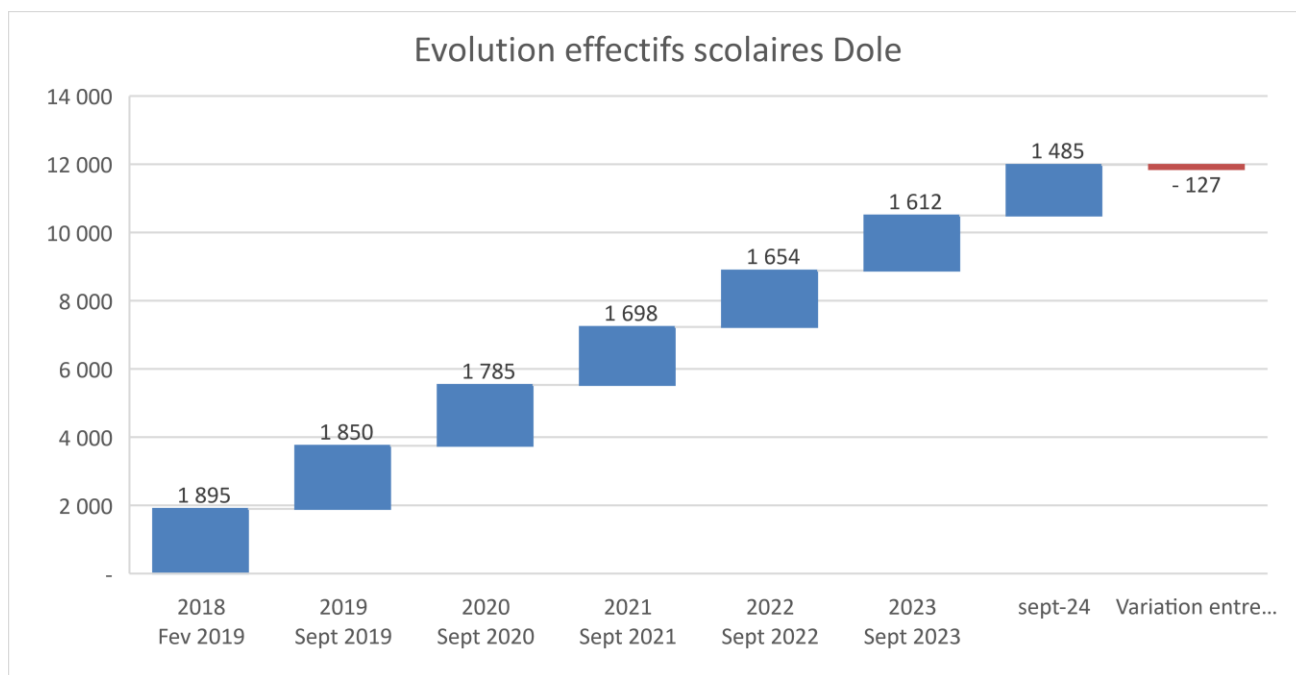
1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Grand Dole : Dole écoles publiques		
Beauregard	Louis Pasteur	1 groupe scolaire à partir de septembre 2025
Rochebelle	Marcel Aymé	2 écoles maternelle, élémentaire
Rockfeller		maternelle
Wilson		élémentaire
Pointelin		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Le Poiset	Simone Veil	Fusion des 2 écoles 1 groupe scolaire maternelle et élémentaire
La Bedugue	Simone Veil	
Antoine St Exupéry		Maternelle
G Sand		élémentaire
Les Sorbiers		2 écoles maternelle et élémentaire
Grand Dole hors dole écoles publiques		
RPI Moissey		2 écoles maternelle et élémentaire (1 Moissey et 1 Montmirey la Ville)

Amange-Chatenois		2 écoles maternelle et élémentaire
Menotey - Chevigny+Archelange+gredisans		4 écoles maternelle et élémentaire
Biarne-Jouhe		2 écoles maternelle et élémentaire
Authume		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Val des Anges		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Rochefort		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Baverans Brevans		2 écoles maternelle et élémentaire
Sampan		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Champvans		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Foucherans		2 écoles maternelle et élémentaire
Damparis		2 écoles maternelle et élémentaire
Choisey		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Villette Goux		2 écoles maternelle et élémentaire
Parcey		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
St Aubin		2 écoles maternelle et élémentaire
Abergement		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Le Deschaux		Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Tavaux	Pasteur	Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Tavaux	Joliot Curie	Groupe scolaire maternelle et élémentaire
Tavaux	Pergaud	Groupe scolaire maternelle et élémentaire

Grand Dole : ECOLES PRIVEES		
Dole	ST Nicolas	1 groupe scolaire
Dole	ST Ursule-Mont Roland	1 groupe scolaire
St Aubin	Laurent Monnier	1 groupe scolaire

A la rentrée de septembre 2026 le RPI Menotey-Gredisans-Chevigny-Rainans-Archelange et le RPI Jouhe-Biarne vont fusionner. 1 seule école sera dédiée contre 6 actuellement.



ETAPE 2: Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	857				17
Six ans et plus	1607	357	1964		
Total	2464				

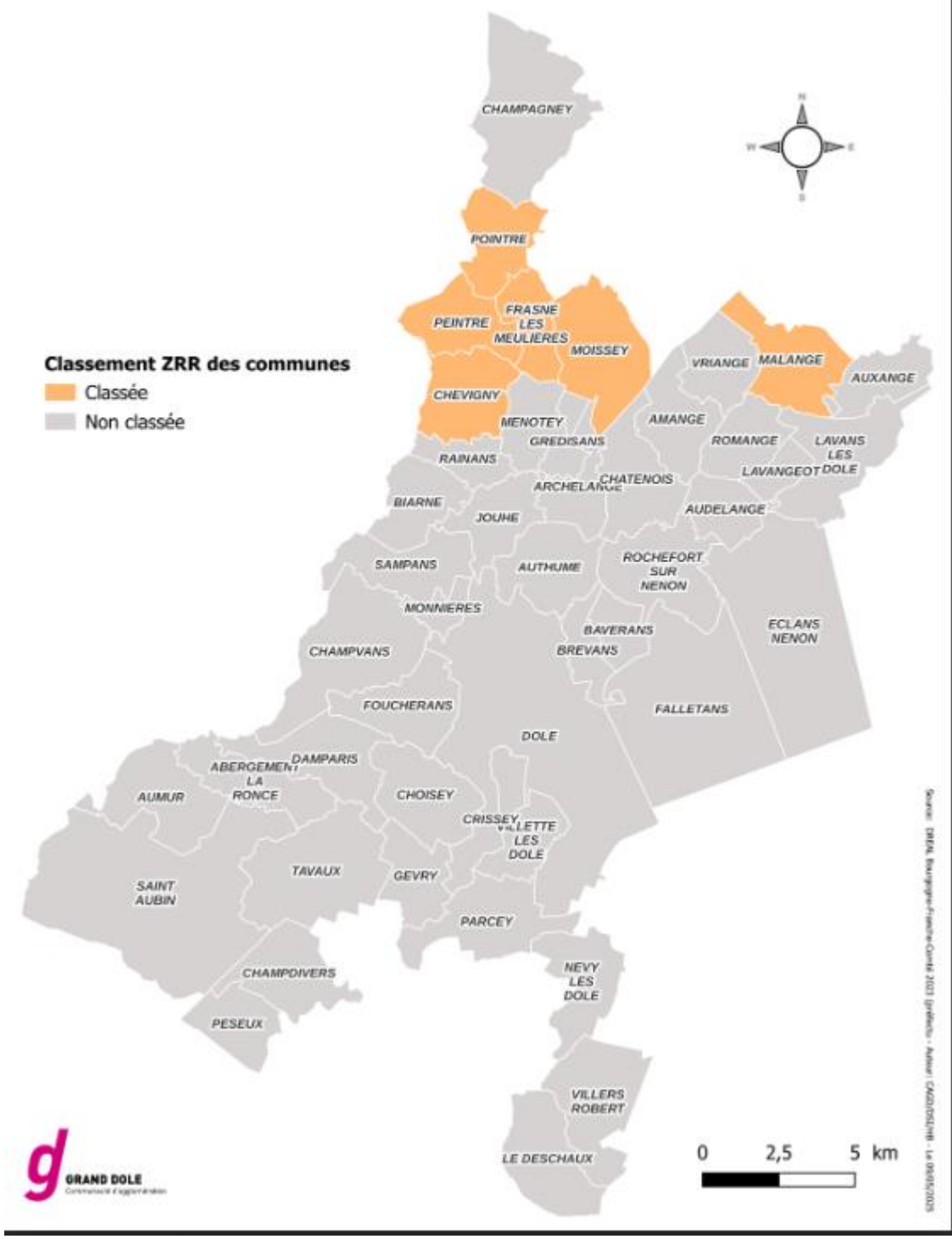
2.2 Spécificités territoriales :

Zone de montagne, zone de revitalisation rurale, quartiers politique de la ville, zone d'éducation prioritaire, problématiques de transports, caractéristiques de la population.

Sur la CAGD 6 communes sont en classement de zone de revitalisation rurale, ci-après.

CA GRAND DOLE

Classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale



Sur le territoire, le quartier des Mesnils Pasteurs est en zone d'éducation prioritaire La politique de ville se décline notamment via la création et la mise en œuvre d'un contrat de ville pour le quartier dolois des Mesnils-Pasteur.



Le quartier des Mesnils-Pasteur à Dole.

Le contrat de ville intègre plusieurs éléments :

1. Un contrat porté par l'intercommunalité et fédérant les acteurs concernés de la politique de la ville (État, Région, Département, bailleurs...)
2. Une mobilisation et un fléchage des crédits de droit commun de l'État et des collectivités
3. Une nouvelle géographie prioritaire
4. Une démarche de projet global
5. La co-construction avec les habitants

Les écoles des Sorbiers, George Sand et Antoine de St Exupéry ainsi que le collège Maryse Bastié ont un dispositif de réussite éducative prioritaire.

2.3 Transports scolaires :

JUNIOR 1 : ECLANS-NENON-ROCHEFORT SUR NENON

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	
ECLANS Abribus	08:12	12:50
ECLANS Lotissement	08:15	12:53
ECLANS Nenon Arrêt Bus	08:17	12:55
ROCHEFORT / NENON Ecole	08:22	13:00

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	
ROCHEFORT / NENON Ecole	11:20	16:10
ECLANS Nenon Arrêt Bus	11:23	16:13
ECLANS Abribus	11:26	16:16
ECLANS Lotissement	11:29	16:19

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 2 : AMANGE-CHATENOIS

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

CHATENOIS Ecole	08:35	13:25
AMANGE Ecole	08:45	13:35
CHATENOIS Ecole	08:55	13:45

Retours :

AMANGE Ecole	11:45	16:40
CHATENOIS Ecole	11:55	16:50
AMANGE Abribus	12:02	16:57

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- **1h30** ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?


JUNIOR 3 : FALLETANS - ROCHEFORT SUR NENON

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	
Falletans le Temple	08:06	12:46
Falletans Abribus	08:10	12:50
Rochefort/Nenon Gros buisson	08:13	12:53
Rochefort/ Nenon Ecole	08:20	13:00

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	
Rochefort/ Nenon Ecole	11:20	16:10
Rochefort/Nenon Gros buisson	11:27	16:17
Falletans Abribus	11:30	16:20
Falletans le Temple	11:34	

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- **1h** ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 4 : AUXANGE - MALANGE - ROMANGE

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	Im-jv--
Auxange	08:40
Malange	08:48
Romange	08:56

Retours :

Point d'arrêt	Im-jv--
Romange	16:45
Malange	16:53
Auxange	17:01

Nombre de circuits par jour : 2

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 5 : LAVANS LES DOLE - LAVANGEOT - VRIANGE - ROM

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	Im-jv--
Lavans les Dole Lotissement	08:31
Lavans les Dole Place du Présot	08:33
Lavangeot	08:40
Vriage	08:50
Romange	08:56

Retours :

Point d'arrêt	Im-jv--
Romange	16:45
Vriage	16:51
Lavangeot	17:01
Lavans les Dole Place du Présot	17:06
Lavans les Dole Lotissement	17:08

Nombre de circuits par jour : 2

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 6 : BAVERANS - BREVANS

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
BREVANS lot.Parc	08:05	13:20
BREVANS école	08:09	13:25
BAVERANS école/Abribus	08:17	13:32
BREVANS école	08:22	13:40

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
BAVERANS école/Abribus	11:50	16:05
BREVANS école	12:00	16:15
BAVERANS école/Abribus	12:08	16:23
BREVANS lot.Parc	12:15	16:30

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- **1h30** ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 7 : BIARNE - JOUHE

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
BIARNE ST Vivant Ferme Thivant	08:12	13:05
BIARNE école maternelle	08:17	13:10
JOUHE "Les Cèdres"		13:14
JOUHE école	08:25	13:15
BIARNE école maternelle	08:35	13:25

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
BIARNE école maternelle	11:35	16:30
JOUHE "Les Cèdres"	11:40	
JOUHE école	11:45	16:37
BIARNE école maternelle	11:53	16:45
BIARNE ST Vivant Ferme Thivant	12:03	16:55

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- **1h30** ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 8 : CRISSEY - GOUX - VILLETTE LES DOLE

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
CRISSEY Mairie	08:07	13:28
CRISSEY Rue du Loup	08:09	13:29
VILLETTE LES DOLE Ecole	08:13	13:33
DOLE/GOUX Lotissement Aux Vernes	08:18	13:38
DOLE/GOUX Place de la Cornée	08:20	13:40
DOLE/GOUX Ecole	08:22	13:42
VILLETTE LES DOLE Ecole	08:26	13:46

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
VILLETTE LES DOLE Ecole	12:00	16:20
DOLE/GOUX Lotissement Aux Vernes	12:09	16:29
DOLE/GOUX Ecole	12:11	16:31
DOLE/GOUX Place de la Cornée	12:13	16:33
VILLETTE LES DOLE Ecole	12:18	16:38
CRISSEY Rue du Loup	12:22	16:42
CRISSEY Mairie	12:24	16:44

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- **1h30** ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 10 : ARCHELANGE - RAINANS - MENOTEY - GREDISANS - CHEVIGNY

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--
CHEVIGNY Ecole ou Cantine	08:03	11:55	13:11	16:35
RAINANS Arrêt bus	08:11	12:03	13:19	16:44
MENOTEY Ecole Maternelle	08:19	12:10	13:27	16:48
ARCHELANGE Ecole	08:26		13:35	
ARCHELANGE Eglise		12:18		16:56
GREDISANS Abribus		12:23		17:00
GREDISANS Ecole	08:30		13:40	

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--
ARCHELANGE Ecole		11:45		16:40
ARCHELANGE Eglise	08:11		13:19	
GREDISANS Abribus	08:15		13:23	
GREDISANS Ecole		11:50		16:45
MENOTEY Ecole Maternelle	08:19	11:55	13:27	16:49
RAINANS Arrêt bus	08:27	12:03	13:35	16:57
CHEVIGNY Ecole ou Cantine	08:35	12:08	13:44	17:06

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- **2h** ;

JUNIOR 11 : GEVRY - CHAMPDIVERS - MOLAY - TAVAUX

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--		
GEVRY Ecole	08:15		13:18
MOLAY Ecole		08:10	13:11
CHAMPDIVERS Ecole		08:19	13:20
TAVAUX Joliot		08:26	13:27
TAVAUX Pasteur	08:25		13:28

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--		
TAVAUX Joliot		11:45	16:15
TAVAUX Pasteur	11:45		16:15
GEVRY Ecole	12:00		16:30
MOLAY Ecole		11:59	16:29
CHAMPDIVERS Ecole		12:06	16:36

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 9 : LA PAULE - ROCKEFELLER - WILSON

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
La Paule	08:05	13:25
Ecole Rockefeller (sous-préfecture)	08:15	13:35
Ecole Wilson (bd Wilson)	08:20	13:40

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
Ecole Rockefeller (sous-préfecture)	11:55	16:15
Ecole Wilson (bd Wilson)	12:07	16:27
La Paule	12:12	16:32

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 13 : TAVAUX - PESEUX - SAINT AUBIN - AUMUR

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	me (sem impaire)
TAVAUX collège	07:50	08:03
TAVAUX église	07:53	08:08
PESEUX Rue du Chalet	08:05	08:20
ST AUBIN église	08:10	08:25
AUMUR Eglise Abribus	08:20	08:35
ST AUBIN Ecoles (mat./prim.)	08:30	08:45

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	me (sem impaire)
ST AUBIN Eglise	16:10	12:00
ST AUBIN Ecoles (mat./prim.)	16:15	
AUMUR Eglise Abribus	16:25	
PESEUX Rue du Chalet	16:40	12:10
TAVAUX Eglise	16:52	12:22
TAVAUX Collège	16:55	12:25

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- **2h** ;
- dépasse 2h/jour ?

JUNIOR 12 : DAMPARIS

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	rouge	bleu	rouge	bleu
	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--
DAMPARIS Allée des Fleurs		08:06		13:03
DAMPARIS HLM Les Moules		08:08		13:05
DAMPARIS Park. Abbaye		08:10		13:07
DAMPARIS Rue du Moulin (Cab tel.)		08:15		13:12
DAMPARIS Rue du Moulin (Rd Point.)		08:16		13:13
DAMPARIS Rue du Moulin (Carf Beauregard)		08:17		13:14
DAMPARIS Sous les Vignes	08:05		13:05	
DAMPARIS Casanova	08:06		13:06	
DAMPARIS Rue Gabriel Péri	08:07		13:09	
DAMPARIS Rue des Cosaques	08:10		13:12	
DAMPARIS Rue Roger Bride	08:12		13:14	
DAMPARIS Monuments	08:15		13:17	
DAMPARIS Place du 1er Mai (ecole primaire)	08:20	08:25	13:22	13:20
DAMPARIS Belvoye (Ecole Maternelle)	08:25	08:30	13:27	13:25

Retours :

Point d'arrêt	rouge	rouge	bleu	bleu
	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--
DAMPARIS Belvoye Ecole Maternelle	11:45	16:20	11:45	16:20
DAMPARIS Pl. 1er Mai Ecole Primaire	11:50	16:25	11:50	16:25
DAMPARIS Allée des Fleurs			11:57	16:32
DAMPARIS HLM Les Moules			11:59	16:34
DAMPARIS Park. Abbaye			12:01	16:36
DAMPARIS Rue du Moulin (Cab tel.)			12:06	16:41
DAMPARIS Rue du Moulin (Rd Point.)			12:07	16:42
DAMPARIS Rue du Moulin (Carf Beauregard)			12:08	16:43
DAMPARIS Sous les Vignes	11:55	16:30		
DAMPARIS Casanova	11:56	16:31		
DAMPARIS Rue Gabriel Péri	11:57	16:32		
DAMPARIS Rue des Cosaques	12:00	16:35		
DAMPARIS Rue Roger Bride	12:02	16:37		
DAMPARIS Monuments	12:05	16:40		

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- **1h30** ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour

JUNIOR 14 : DOLE VAL FLEURI - ECOLE BEAUREGARD

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	Im-jv--
Val Fleuri	08:06
Val Fleuri arrêt n°1	08:09
Val Fleuri arrêt n°2	08:11
Val Fleuri arrêt n°3	08:13
Ecole Beauregard	08:22

Retours :

Point d'arrêt	Im-jv--
Ecole Beauregard	16:35
Bastie	16:50
Val Fleuri arrêt n°1	16:52
Val Fleuri arrêt n°2	16:54
Val Fleuri arrêt n°3	16:57

Nombre de circuits par jour : **2**

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- **1h** ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour

JUNIOR 16 : MONNIERES - CHAMPVANS

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	Im-jv--
MONNIERES CENTRE	08:13
CHAMPVANS Ecole	08:25

Retours :

Point d'arrêt	Im-jv--
CHAMPVANS Ecole	16:30
MONNIERES Centre	16:45

Nombre de circuits par jour : **2**

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- **1h** ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour

JUNIOR 15 : AUDELANGE - ROCHEFORT SUR NENON

Horaires valables à partir du 2 septembre 2024 en période scolaire

Allers :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
AUDELANGE	08:10	12:50
ROCHEFORT / NENON Lotissement	08:14	12:54
ROCHEFORT / NENON Ecole	08:20	13:00

Retours :

Point d'arrêt	lm-jv--	lm-jv--
ROCHEFORT / NENON Ecole	11:20	16:10
ROCHEFORT / NENON Lotissement	11:25	16:15
AUDELANGE	11:29	16:19

Nombre de circuits par jour : 4

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- **1h** ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- dépasse 2h/jour

2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Cocher simplement la période de fonctionnement

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
Dole Beauregard	X	X	X		
Dole GEORGE SAND	X	X	X	X	X
DOLE SORBIERS	X	X	X		
DOLE ROCHEBELLE	X	X	X		
DOLE ROCKEFELLER	X	X	X		
DOLE SIMONE VEIL	X	X	X	X	X
DOLE POINTELIN	X	X	X		
DOLE WILSON	X	X	X		
AUTHUME	X	X	X	X	X
ROMANGE	X	X	X		
MONTMIREY LA VILLE	X	X	X		
MENOTEY	X	X	X		
JOUHE	X	X	X		
BREVANS	X	X	X		
ROCHEFORT	X	X	X		
SAMPANS	X	X	X		
CHAMPVANS	X	X	X	X	X
FOUCHERANS	X	X	X		X
CHATENOIS- AMANGE	X	X	X		
DAMPARIS	X	X	X	X	X
CHOISEY	X	X	X	X	X

VILLETTE LES DOLE	X	X	X		
PARCEY	X	X	X		
ST AUBIN	X	X	X	X	X
ABERGEMENT	X	X	X		
TAVAUX PASTEUR	X	X	X		
TAVAUX MAISON DE L'ENFANCE	X	X	X	X	X
TAVAUX L'ESCAPADE	X	X	X	X	X
LE DESCHAUX	X	X	X	X	X

2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) : Non

2.6 Etat des lieux (synthétique) des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

+ ressources ou dispositifs qui peuvent être mobilisés pour soutenir la continuité éducative (Contrat d'accompagnement à la scolarité, Cité éducative...)




- En pièce annexe l'annuaire des ressources éducatives que le service a créé cette année.
- CLAS à Rochebelle et Poiset (loisirs populaire Dolois)
- CLAS au Mesnils Pasteur (centre social Olympe de Gouges)

Equipements culturels et sportifs

Principales infrastructures culturelles et sportives du Grand Dole en 2025

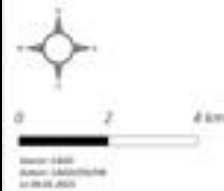
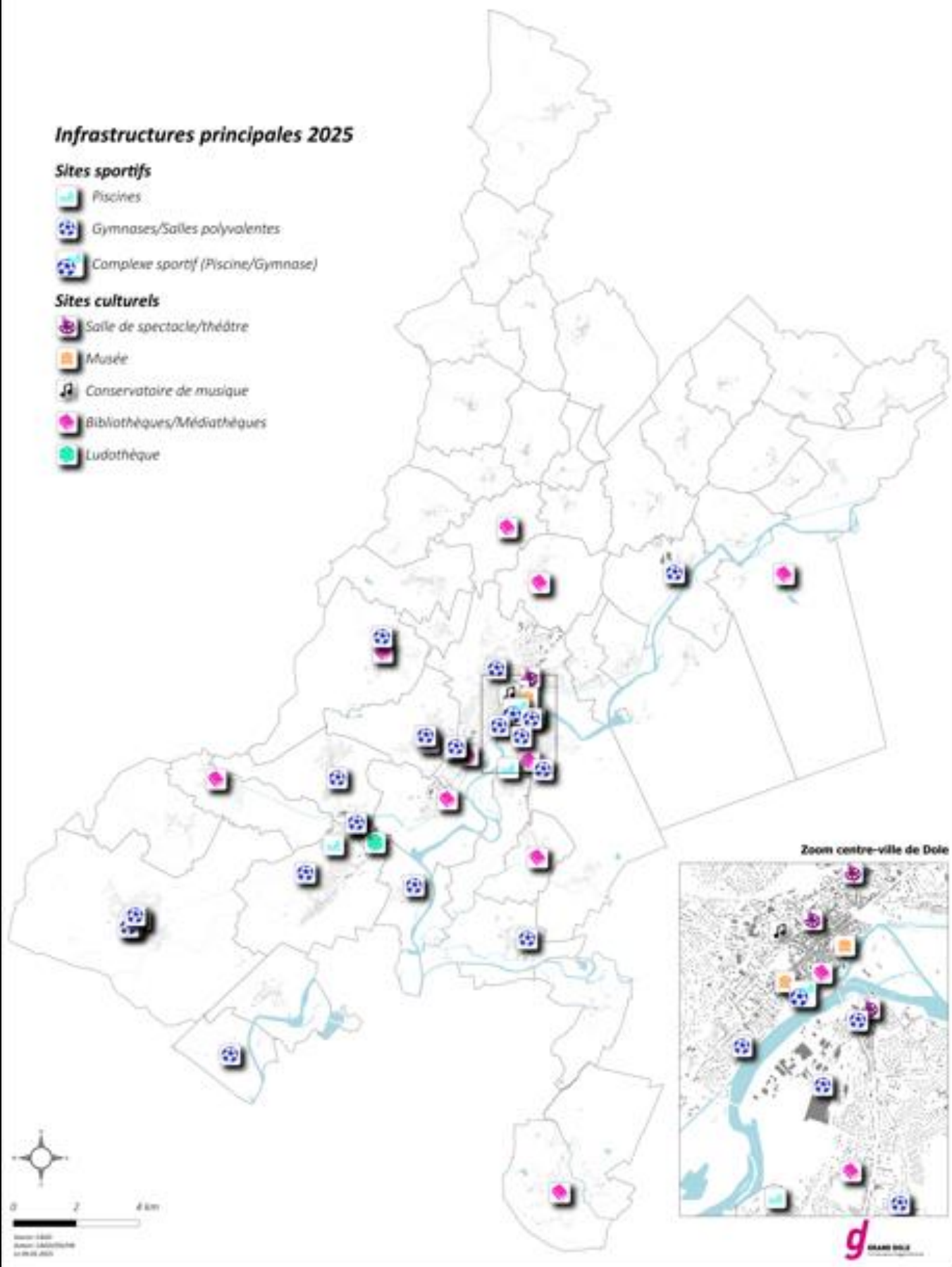
Infrastructures principales 2025

Sites sportifs

-  Piscines
-  Gymnases/Salles polyvalentes
-  Complexe sportif (Piscine/Gymnase)

Sites culturels

-  Salle de spectacle/théâtre
-  Musée
-  Conservatoire de musique
-  Bibliothèques/Médiathèques
-  Ludothèque



❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Dole Marcel Aymé Les Ecureuils

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 62
 Élémentaire : 136
 TOTAL : 198 sur deux écoles

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	1	8	8	17
Pause méridienne : 12h-14h	8	40	57	105
Horaires après-école : 16h30-19h00	4	14	21	39

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	

3. 6 Les grands axes du projet d'école

Maternelle :

- **Apprentissage et suivi des élèves :**

1/ Renforcer le travail sur le lexique

2/ Varier les situations pour utiliser la langue orale: jeux de théâtre/ comptines et chansons / albums /

3/ Développer des coins lecture

- **Bien être de l'élève et climat scolaire :**

1/ Vigilance sur le rythme de l'enfant (sieste/journée de l'enfant) - lien avec le périscolaire

2/ Renforcer la liaison parents/école: parents spectateurs / parents acteurs et "co-intervenants" / parents responsables de l'éducation des enfants (café parents avec des thèmes spécifiques)

- **Acteurs, stratégie et fonctionnement de l'école :**

1/ Repenser les APC en ciblant les besoins et variant les modalités de façon à permettre une interaction dynamique entre les enfants

2/ Décloisonnements

- **L'école dans son fonctionnement institutionnel et partenarial:**

1/ Ouverture culturelle avec les structures de proximité "à petits pas vers l'école maternelle"

"raconte moi une histoire" (association lire et faire lire), actions préventives en faveur de l'hygiène corporelle (espace santé, service sanitaire étudiant

ELEMENTAIRE

1/ Les apprentissages et le suivi des enseignements

2/ Le bien être à l'école

3/ L'école dans son environnement

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Répondre aux besoins et envies des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes **x 45 minutes** 1 heure

- Nombre de services : 1 service **x 2 services** 3 services en continu type self

- Mode de livraison : liaison chaude **x liaison froide** préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité		X		
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	X			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Maternelle :

- Uniquement pour les GS deux soirs par semaine de **16h30 à 17h00** - la volonté aurait été de positionner les APC sur la pause méridienne qui est longue pour les gs, mais il n'est pas possible de récupérer les enfants qui ont mangé à la cantine et qui sont au périscolaire

- 16h30- 17h00

- Pas de lien particulier au niveau des contenus / au niveau de l'organisation les enseignants conduisent les enfants au périscolaire après les APC

- Deux types de modalités:

- Des enfants à besoins particuliers ciblés par l'enseignante, proposition faite aux parents, l'acceptation est systématique

- Des ateliers proposés à tous les enfants de la classe de GS en petits groupes (jeux de société, jeux de théâtre, ...): les parents refusent assez systématiquement car la journée de l'enfant est alourdie! Seuls les enfants du périscolaire sont inscrits systématiquement.

Elémentaire :

- 16h30-17h30

- Point difficile à prendre en compte, un grand nombre de cas et de contraintes différentes. Avant de démarrer les APC, un temps calme est instauré.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

Maternelle

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	3			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Elémentaire

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	7			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	2		1	
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			AESH-oui

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Maternelle Quelle est la position de la mairie par rapport aux missions des ATSEMS? Les missions élargies qu'on leur demande (ou qu'elles demandent) conduisent à une aide moins importante sur le temps de classe (pauses rendues sur le temps de classe, fatigue de la journée continue,...) et une adaptation permanente du travail de l'enseignant.

NOM du SITE : Dole Wilson « Wilcom »

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 0
Elémentaire : 249
TOTAL : 249

Accueil à partir de : 2 ans 6 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	13h50-16h20	13h50-16h20		13h50-16h20	13h50-16h20

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30		4	32	36
Pause méridienne : 12h00-13h50		24	155	179
Horaires après-école : 16h20-19h00		10	65	75

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure		x			

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Programmation des apprentissages
- Journal scolaire

- Informatisation de la BCD
- Climat scolaire
- Oral et écoute
- Travailler la fluence
- Ouverture aux autres- Solidarité
- Rayonnement des classes CHAM
- LPI

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Permettre à l'enfant de s'évader et de rêver
- Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'ACM

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes **x 45 minutes** 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services **x en continu type self**
- Mode de livraison : liaison chaude **x liaison froide** préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans : **NON pas d'accueil de moins de 6 ans**

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité			X	sur les temps du matin et du soir
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				Pas de moins de 6 ans
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		

Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- 16h20-17h ou 16h20-17h20
- Les enseignants gardent les élèves à la suite de la classe. Après les APC, les élèves retrouvent leurs parents, vont au périscolaire ou rentrent seuls
- En fonction des besoins des élèves

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants			X	
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		X		Temps Informel
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			20
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		X		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	X			6 AESH
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		1 AESH devient animatrice sur le temps de restauration
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			1 ou 2 personnes encore en poste ont suivi un module sur l'autisme à l'ouverture de l'UEEA il y a 4 ans.

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...)

NOM du SITE : ROCKEFELLER Les Rockfilous

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **97**

Elémentaire : **0**

TOTAL : **97**

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h20-11h50	8h20-11h50		8h20-11h50	8h20-11h50
Horaires après-midi	13h40-16h10	13h40-16h10		13h40-16h10	13h40-16h10

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h20	5	4		9
Pause méridienne : 11h40-13h40	18	38		56
Horaires après-école : 16h10-19h00	12	20		32

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins de chacun.
- Encourager la santé psychosociale et physique des élèves et garantir le bien-être de tous.
- Garantir la continuité des apprentissages et la cohérence des enseignements.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Permettre à l'enfant de s'évader et de rêver
- Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'ACM

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		X		
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				PAS DE PLUS DE 6 ANS
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		X		
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Lundi et mardi de 16h10 à 17h

- La majorité du temps ce sont les parents qui récupèrent leur enfant. Parfois, l'enseignant emmène l'élève au périscolaire.

- Les propositions sont établies en fonction des besoins des élèves.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants			X	
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			X	
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			X	
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre			X	
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel			X	
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	7			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)		X		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		Les éducatrices encadrent les enfants de l'UEMA
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : Dole POINTELIN Les Pointilleux

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **50**
Elémentaire : **104**
TOTAL : **154**

Accueil à partir de : **2 ans** 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	2	4	11	17
Pause méridienne : 12h-14h	17	24	44	85
Horaires après-école : 16h30-19h00	3	4	19	26

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : **Non**

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				X	
Il existe des cours de récréation				X	
Accès à un préau		X			Il y a un gymnase
Accès à des espaces de verdure		X			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X			X	
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)				X	

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Faire société et apprendre ensemble : autonomie, régulation des conflits (conseil de vie de classe, conseil des élèves de l'école, messages clairs...)
- Acculturation (utilisation des ressources proches (médiathèque, musée, centre ville, théâtre) , fréquentation d'œuvres du patrimoine. Avec un axe particulier sur la fréquentation d'œuvres complètes.
- Production d'écrit : engager les élèves dans des projets autour de l'écriture (journal scolaire)
- Inclusion (au sens large) : permettre à tous d'avoir accès aux apprentissages, accepter et comprendre les différences interindividuelles.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Dynamiser les relations ALSH/ÉCOLE
- Rencontrer d'autres accueils de loisirs doctois

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes x 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service x 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude x liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes			X	
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h			X	
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées	x			
(sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité			x	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) : - 16H30 - 17h30

- Pas question pour nous d'obliger les élèves à venir le matin avant la classe ou d'amputer la pause méridienne des élèves. De fait il ne reste plus que le soir après la classe. Dans les périodes D'APC les élèves sont pris deux fois par semaine (lundi - jeudi), le calendrier est fait dès le début de l'année pour l'année scolaire complète
- Les APC sont organisées autour des besoins des élèves.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs			x	
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			x	
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	x			Deux AESH et une AESH co
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	pas parmi le personnel de l'école. Par contre en partie pour les animateurs

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : Dole George Sand Les Zébulons

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 0
Elémentaire : 145
TOTAL : 145

Accueil à partir de : 2 ans 6 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30			8	8
Pause méridienne : 12h00-13h50			22	22
Horaires après-école : 16h20-19h00			23	23

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30-11h45	13	40		53
Pause méridienne : 11h45-13h45	8	30		38
Horaires après-midi : 13h45-18h30	10	35		45

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X			X	
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X			X	
Il existe des cours de récréation	X			X	
Accès à un préau	X			X	
Accès à des espaces de verdure	X			X	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X			X	
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Veiller à conserver un niveau d'exigence
- Favoriser la responsabilisation et l'engagement des élèves
- Anticiper / Gérer les situations de crises des élèves à besoins particuliers

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Assurez le bien être de l'enfant en offrant un moment de détente
- Favoriser l'implication des parents dans l'alsh
- Permettre aux enfants de développer leur fonctions cognitives et sociales

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : X 45 minutes
- Nombre de services : X 1 service
- Mode de livraison : **x liaison froide**
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans : Non, il n' y a pas d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité				
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- 13h30-14h00 ou 16h30-17h15 13h30-14h quand pas de matière fondamentale à 14h.
- En fonction des résultats aux évaluations nationales puis suivant les besoins

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants			X	
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			X	Temps Informel
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	X			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	X			5
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	X			3
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	X			2
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : Antoine St Exupéry les Zébulons

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **104**

Elémentaire : **0**

TOTAL : **104**

Accueil à partir de : **X 2 ans**

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h20	2	6		8
Pause méridienne : 11h40-13h40	5	23		28
Horaires après-école : 16h10-19h00	3	14		17

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30-11h45	13	40		53
Pause méridienne : 11h45-13h45	8	30		38
Horaires après-midi : 13h45-18h30	10	35		45

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				X	
Il existe des cours de récréation				X	
Accès à un préau				X	
Accès à des espaces de verdure	X			X	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X				
Le mobilier est adapté	X				Manques des points d'eau dans les salles
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Favoriser la réussite de tous les élèves
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement à l'école
- Favoriser une école qui coopère

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- assurez le bien être de l'enfant en offrant un moment de détente
- Favoriser l'implication des parents dans l'alsh
- Permettre aux enfants de développer leur fonctions cognitives et sociales

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 45 minutes
- Nombre de services : x 1 service
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes			X	
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			Atsem/ATT/AESH

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité		X		
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		X		
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles	X			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		X		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Les mardis de 16h30 à 17h30

- Lors des conseils des maitres, priorité est donnée aux GS, tous les enseignants travaillent ensemble
- En fonction des besoins des élèves selon la thématique (axe sur le vocabulaire, la compréhension)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			Site internet/panneau d'affichage
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants			x	
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			Prise de rendez vous
Les familles signent un règlement intérieur	x			Depuis l'espace famille
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			PAI/ESS
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			x	Temps Informel
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	4			1 allergies alimentaires, 2 asthmes, 1 maladie cardiaque
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	oui			Avec les familles de fait, avec l'accueil de loisirs si l'enfant y va
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			7h élève en GS
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	non			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	non			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) : Besoins d'une équipe stable pour mieux structurer les différents temps. Enfants en difficulté et beaucoup de culture et d'éducation différentes qui peuvent créer des situations compliquées à gérer.
Besoin de personnels qualifié et de patience.

NOM du SITE : Dole LES SORBIERS Le monde des enfants

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **42**

Elémentaire : **85**

TOTAL : **127 sur deux écoles**

Accueil à partir de : **X 2 ans**

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	2	3	2	7
Pause méridienne : 12h-14h	4	15	31	50
Horaires après-école : 16h30-19h00	1	3	5	9

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				X	
Il existe des cours de récréation				X	
Accès à un préau				X	
Accès à des espaces de verdure				X	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X			X	
Le mobilier est adapté	X			X	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	X			X	

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

Maternelle

- Favoriser la réussite de tous les élèves.
- Favoriser le bien-être à l'école
- Favoriser une école qui coopère

Élémentaire

- Les apprentissages et le suivi de l'élève
- Le bien-être de l'élève, le climat scolaire.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- favoriser les choix de l'enfant
- éduquer au goût
- impliquer les enfants dans la vie collective

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 45 minutes
- Nombre de services : x 2 services
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		X		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité			X	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		X		
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles	X			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		X		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			X	
Une aide aux devoirs le soir est proposée	X			
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Maternelle

- 13h30-14h00

- Réflexion en conseil des maîtres sur les groupe et les contenus
- APC de remédiation ciblées sur les besoins en LANGAGE et NUMERATION

Elémentaire :

16h30-17h30

- Temps récréatif en classe avec goûter puis APC. Retour à la maison après les APC ou accompagnement des élèves au périscolaire.
- En fonction des besoins des élèves (la plupart du temps, des élèves en difficulté scolaire).

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants				
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent				
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes				
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre				
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...				

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

Maternelle

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Elémentaire

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	4			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)		2		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

NOM du SITE : Dole LOUIS PASTEUR Les Gomy's

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **63**
Elémentaire : **106**
TOTAL : **169 sur deux écoles**

Accueil à partir de : 2 ans **x 3 ans**

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	2	9	8	
Pause méridienne : 12h-14h	10	34	47	
Horaires après-école : 16h30-19h00	3	17	14	

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire Dérrogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : **Non**

NOM DU SITE : Les Gomys

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	2				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	1			1	Gymnase
Il existe des cours de récréation	2				
Accès à un préau	2				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	BCD/INFORMATIQUE

3. 6 Les grands axes du projet d'école : Maternelle Louis Pasteur - Dole:

- **Parcours éducatifs progressifs**
- **Liaison entre les classes**
- **Elaboration d'une charte des récréations commune aux écoles et périscolaire**
- **Renforcer la coéducation avec les différents partenaires**

Élémentaire

- Renforcer les liaisons entre les classes en proposant des projets pédagogiques qui prennent en compte les besoins des élèves : action 1/parcours éducatifs progressifs, action 2/liaison entre les classes
- Améliorer les temps de récréation, développer la responsabilisation et l'autonomie des élèves
- Maintenir et développer les actions et les liens entre l'école et les parents, ainsi qu'avec les différents partenaires
- Renforcer la coéducation en invitant les parents à participer à des temps de vie de classe et durant le temps périscolaire.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- - favoriser l'autonomie, responsabiliser l'enfant
- accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents professionnels

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 45 minutes
- Nombre de services : x 2 services
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			Après le repas
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			Atsem

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles	X			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			Ponctuellement en fonction des projets
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			Ponctuellement en fonction des projets
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			Réunions mensuelles Communication et concertation quotidienne

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Maternelle

- 16h30-17h30
- informations aux familles et directrice du Péri-scolaire
- besoins ponctuels des élèves

- **Élémentaire**

- une heure après la classe le soir
 - prise en charge par l'enseignant de la classe
 - proposition faite à la famille qui accepte ou pas suivant la notion travaillée (besoins des enfants dans la classe)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			Internet+panneau d'affichage commun scolaire et péri-scolaire
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et péri-scolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	oui			En lien scolaire péri-scolaire. Lien avec les AESH
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	oui			ponctuellement information et concertation au quotidien
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	oui			en partie selon les projets
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	oui			les règles de vie sont mutualisées sur le partage des locaux
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	oui			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	oui			à chaque conseil à la réunion de rentrée des PS

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap : maternelle

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	4			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	1			Midi et soir
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Élémentaire

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	8			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			2
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	x			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		x		

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Nous accordons une attention particulière aux besoins spécifiques de l'enfant, ou en situation de handicap ainsi qu'à la famille. (Aménagement de l'espace, repères visuels, adaptation du rythme, habitudes)

NOM du SITE : Dole SIMONE VEIL L'arbre aux rêves

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **63**
Elémentaire : **179**
TOTAL : 242

Accueil à partir de : **x 3 ans**

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires après-midi	14h00-16h30	14h00-16h30		14h00-16h30	14h00-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h00-8h30	4	15	19	38
Pause méridienne : 12h-14h	14	48	83	145
Horaires après-école : 16h30-19h00	5	24	29	58

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-11H30		13	46	59
Pause méridienne : 11H30-13H30		10	40	50
Horaires après-midi : 13H30-18H30		10	35	45

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				X	
Il existe des cours de récréation				X	
Accès à un préau				X	
Accès à des espaces de verdure				X	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants				X	
Le mobilier est adapté				X	
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)				X	

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

Maternelle

1/ Optimiser l'exploitation de la BCD.

2/ Projet artistique pour embellir, à grande échelle, les espaces de circulation de l'école sur un thème commun.

3/ Relations parents-enseignants: co-éducation et convivialité (pHARe, réunions thématiques/santé,sécurité domestique...)

Elémentaire

1/ inclusion

2/ culture et EPS

3/ Appropriation des locaux

4/ pHARe

5/ travail sur les parcours (citoyen, santé et culturel)

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 Août de chaque année

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Assurer les besoins fondamentaux de l'enfant
- Développer l'imagination et la créativité de l'enfant

-Renforcer la communication pour investir les parents au sein de la structure

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure

- Nombre de services : x en continu type self

- Mode de livraison : x liaison froide

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes			X	
Un temps suffisant pour manger				
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité			X	
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)			X	
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles			X	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			X	
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Maternelle

- Mardi et Jeudi de 16h30 à 17h15

- Les APC ont lieu après la sortie des enfants , dans leurs classes , avec les enseignantes de l'école.
- En fonction des besoins cognitifs de l'élève

Elémentaire

- **16h30-17h15** ou 30, les lundis, mardis, jeudis ou vendredis.
- Les élèves inscrits au périscolaire sont remis aux animateurs par les enseignants.
- En fonction des besoins pédagogiques des élèves. Nous pouvons si nécessaire déplacer les jours pour que les élèves puissent bénéficier de l'accompagnement par les CLAS en parallèle (mardi et jeudi).

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

Maternelle

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	7			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			Pour plusieurs enfants
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Elémentaire

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			20 élèves avec PPS/18 avec PAI
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			X	L'année prochaine nous prendrons un temps dès le début de l'année pour recouper périscolaire/écoles
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	5			2 AESH m à temps plein, 2 AESH m partagés avec d'autres écoles, 1 AESH-CO
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Maternelle

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Nous allons avoir 3 classes avec de forts effectifs et une grande proportion d'enfants à besoins particuliers

Nous n'avons qu'une seule AESH mutualisée

Une ATSEM sera rattachée à la PETITE SECTION (26 élèves inscrits à ce jour)

NOM du SITE : FOUCHERANS Les Colimarans

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 71
Elémentaire : 139
TOTAL : 210

Accueil à partir de : **X 3 ans**

3.2 Horaires école :

ELEMENTAIRE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-12H00	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00
Horaires après-midi	14H00-16H30	14H00-16H30		14H00-16H30	14H00-16H30

MATERNELLE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H20-11H50	8H20-11H50		8H20-11H50	8H20-11H50
Horaires après-midi	13H50-16H20	13H50-16H20		13H50-16H20	13H50-16H20

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7-8H20 M 7-8H30 E	2	4	11	17
Pause méridienne : 11H50-13H50 M 12H00-14H00 E	12	26	53	91
Horaires après-école : 16H20-18H30 16H30-18H30	4	11	13	28

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

NOM DU SITE LES COLIMARANS

POUR LES MATERNELLES

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau		x			
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- les grands axes du projet d'école :

Axe stratégique n° 1 : les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement.

Objectifs :

- Développer la liaison maternelle / élémentaire (actions 1, 2, 3)
- Améliorer le suivi des enfants du Voyage (actions 4, 5, 6)
- Mieux utiliser le Numérique (actions 7, 8, 9)

Axe stratégique n°2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Objectifs :

- Repenser la récréation (actions 10, 11, 12)
- Lutter contre le harcèlement (actions 13, 14)
- Créer une identité « école primaire » : former une communauté (actions 15, 16, 17, 18, 19)

Axe stratégique n° 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école.

Objectifs :

- Impliquer davantage les parents dans la vie de l'école (actions 20, 21, 22)
- Instaurer des temps d'échange avec les parents sur des sujets d'éducation (sommeil, alimentation, écrans, gestion des émotions, harcèlement...) (action 23)
- Renforcer les liens et la communication avec le périscolaire (actions 24, 25, 26)

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Développer l'autonomie dès le plus jeune âge
- Encourager la participation des enfants
- Répondre au mieux aux envies et besoins des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 45 minutes
- Nombre de services : x 1 service
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes			X	
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		PS
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		X		PS
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			ATSEM

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		X		
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles	X			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	X			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		X		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- l'organisation des APC :
- Horaires (2024-2025, susceptibles de changement)
- En maternelle **les lundis et jeudis de 16h20 à 17h05**
 - En élémentaire **le mardi de 16h30 à 17h30** pour toutes les classes (et le jeudi de 16h30 à 17h30 pour une classe)
 - Suivant les besoins des enfants

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants		X		
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		X		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

Pour les élémentaires

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs		X			
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X				
Il existe des cours de récréation				X	
Accès à un préau				X	
Accès à des espaces de verdure		X			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X				
Le mobilier est adapté		X			pas de salle de péri midi
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Développer l'autonomie et la responsabilisation
- Favoriser l'implication active de l'enfant dans la construction et le déroulement de la vie quotidienne
- Encourager la participation des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 45 minutes
- Nombre de services : x 2 services
- Mode de livraison : x liaison froide

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté		X		
Coins de jeux calmes		X		
Coin lecture		X		
Espaces pour jouer en petits groupes	X			cour de l'école

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)			x	car pas de salle sur le temps du midi
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants		X		
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		X		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		X		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		X		
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		X		
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	X			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	4			Principalement pour asthme
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		X		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	4			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	0			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) : Actuellement, les élèves en APC en élémentaire ne peuvent poursuivre en garderie à 17h30 car le site actuel de garderie n'est pas sur le site de l'école. Cette situation pourrait évoluer avec le nouveau site ALSH à Foucherans?

NOM du SITE : RPI MENOTEY-GREDISANS-ARCHELANGE-CHEVIGNY-RAINANS PERISCOLAIRE à MENOTEY Les Perlimpimpins

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 17
Elémentaire : 51
TOTAL : 68

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

GREDISANS

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H35-11H50	8H35-11H50		8H35-11H50	8H35-11H50
Horaires après-midi	13H50-16H35	13H50-16H35		13H50-16H35	13H50-16H35

- les grands axes du projet d'école :

Axe 1 : les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

Axe 2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Axe 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Axe 4 : l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

- l'organisation des APC :

- Horaires prévus **lundi et jeudi de 16h35 à 17h35**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions? travail en conjugaison/grammaire et d'ateliers mathématiques pour les élèves de CM1

- des informations spécifiques liées à l'accueil des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)		x		
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	x			auprès d'un élève de CM1 pour une durée de 7h
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

MENOTEY

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H35-16H20	13H35-16H20		13H35-16H20	13H35-16H20

CHEVIGNY

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H40-11H55	8H40-11H55		8H40-11H55	8H40-11H55
Horaires après-midi	13H50-16H35	13H50-16H35		13H50-16H35	13H50-16H35

ARCHELANGE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H40-16H40	13H40-16H40		13H40-16H40	13H40-16H40

Le projet d'école est encore en construction en vu du déménagement à Biarne. Les axes futurs retenus sont "bien-être et climat scolaire", "fonctionnement de l'école" et "les apprentissages et suivi de l'élève, l'enseignement"

- L'organisation des APC :

Les APC sont très difficiles à mettre en place en raison de la configuration du RPI : le périscolaire n'est pas sur place, peu de parents disponibles pour récupérer les enfants après l'école, enfants très peu disponibles après la journée d'école

- Des informations spécifiques liées à l'accueil des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)		X		
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	X			1 AESH
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				NC

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Des plus en plus d'enfants ont besoin de la présence de l'adulte pour prendre confiance ou se mettre au travail. En l'absence de cette présence ou en cas d'activités autonomes, de nombreux enfants ont encore besoin de l'adulte pour avancer.

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H30	1	3	2	6
Pause méridienne : 11H45-13H35	3	16	19	38
Horaires après-école : 16H20-18H30	1	8	9	18

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire X Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : **Non**

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		X			
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau	X				
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants		X			Ecole en cours de construction
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	X				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

Axe 1 : Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

Axe 2 : Le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Axe 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Axe 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée scolaire de septembre. au 31/08

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Accompagner l'enfant/élève à s'épanouir au sein des structures éducatives

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté				
Coins de jeux calmes				
Coin lecture				
Espaces pour jouer en petits groupes				

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		bus
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		bus
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			ATSEM

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)				
Les enfants peuvent choisir leur activité				
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent				
Des temps en petits groupes sont possibles				
Des temps individuels sont possibles				
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants				
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)				
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités				
Le tarif est différencié selon les ressources des familles				
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- 16H30 - 17h15 (mardi)

- Axé autour du langage. Le lien est fait avec les apprentissages visés.
- Selon les possibilités de récupérer leur enfant par les familles (ramassage en bus), selon les besoins ou selon le projet mis en oeuvre

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs				
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...				
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants				
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs				
Les familles signent un règlement intérieur				
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école				
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)				

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants				
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent				
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes				
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre				
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...				

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			1 allergie aux arachides
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire				Non concerné
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				Non concerné
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : RPI JOUHE-BIARNE Jouhetoupie

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle :23
Elémentaire :39
TOTAL : 62

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

BIARNE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H35-11H35	8H35-11H35		8H35-11H35	8H35-11H35
Horaires après-midi	13H25-16H25	13H25-16H25		13H25-16H25	13H25-16H25

JOUHE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H35-11H45	8H35-11H45		8H35-11H45	8H35-11H45
Horaires après-midi	13H45-16H35	13H45-16H35		13H45-16H35	13H45-16H35

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

- Accueil de loisirs déclaré
- Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H35	5	3	5	13
Pause méridienne : 11H45-13H45	8	10	18	36
Horaires après-école : 16H35-18H30	4	4	7	15

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

Maternelle

Axe 1 : Harmoniser les outils et création d'un outil pour le parcours éducatif

Axe 2 : Développer l'empathie dans les classes, les compétences psychosociales pour travailler en groupe et l'éducation aux médias

Axe 3 : Mise en place d'un projet annuel fédérateur.

Axe 4 : co-éducation sanitaire

Elémentaire

1/ Harmoniser les outils de l'école et créer un outil pour le suivi du parcours éducatif .

2/ Développer l'empathie dans les classes, les compétences psychosociales pour travailler en groupe et l'éducation aux médias.

3/ Co-éducation sanitaire avec les parents et le périscolaire.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure

- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self

- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger			x	
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) : Maternelle

- 16h25-17h25

- L'APC suit la journée de classe. Les élèves ont un petit temps de pause dans la cour de récréation pour prendre leur goûter avant de démarrer l'APC. Les parents viennent les chercher vers 17H30. Pas de périscolaire sur place à Biarne. Les parents sont prévenus bien en avance pour s'organiser et annuler le périscolaire si besoin.

- Le maître propose cet APC en fonction des besoins des élèves et par domaine d'apprentissage (lecture, numération..) les élèves sont regroupés par petit groupe de 4.

Elémentaire

- 16h35/17h20

- La liste des enfants participant est transmise au périscolaire en fin de période pour la période suivante.

- En fonction des besoins des enfants (APC par domaine d'apprentissage)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	2			PAI asthme
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			(PAI oralité l'année dernière réalisé conjointement avec la cantine)
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	2			2 élèves de GS sont accompagnés d'une AESH
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		1 agent supplémentaire est mis à disposition sur le temps de cantine quand c'est possible.
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			1 personnel de cantine et également AESH sur le temps scolaire à JOUHE

Temps de cantine difficiles pour un élève en inclusion.

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	1			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	1			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

- 3 élèves MDPH sont accueillis également lors des temps périscolaires. La présence de leur AESH sur ces temps permet une bonne inclusion.

NOM du SITE : AUTHUME (futur nom Les cirqu'o plumes)

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 39
Elémentaire : 59
TOTAL : 98

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-12H00	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00
Horaires après-midi	14H00-16H30	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H15-8H30	2	10	11	23
Pause méridienne : 12H-14H	6	25	31	62
Horaires après-école : 16H30-18H45	1	10	11	22

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-11H30	4	37	29	70
Pause méridienne : 11H30-13H30	3	30	26	59
Horaires après-midi : 13H30-18H00	2	30	26	58

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau		x			
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- La coopération au service des apprentissages et du mieux vivre ensemble.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période rentrée scolaire septembre 31 Août

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure

- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self

- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			

Formation-compétences spécifiques des équipes		x		
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

en fonction des besoins, toujours après la classe à **16 h 30**, soit une heure par semaine soit deux fois une demi-heure par semaine.

- Les élèves sont reconduits si besoin à l'Accueil de Loisirs.
- Les enseignantes se répartissent les élèves ayant des besoins de manière à ce que tous les besoins soient couverts.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		x		
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	9			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	2			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		x		

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : AMANGE-CHATENOIS Les Chât'anges

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 33
Elémentaire : 44
TOTAL : 77

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école : CHATENOIS

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H55-11H55	8H55-11H55		8H55-11H55	8H55-11H55
Horaires après-midi	13H50-16H50	13H50-16H50		13H50-16H50	13H50-16H50

AMANGE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H45-11H45	8H45-11H45		8H45-11H45	8H45-11H45
Horaires après-midi	13H40-16H40	13H40-16H40		13H40-16H40	13H40-16H40

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H55 CHATENOIS	3	10	11	24
Pause méridienne : 11H55-13H50 AMANGE	5	16	35	56
Horaires après-école : 16H50-18H30 CHATENOIS	3	9	11	23

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Assurer un parcours de réussite pour chaque enfant.
- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire.
- Construire les conditions d'une prise en charge cohérente.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du jour de la rentrée scolaire au jour de la fin scolaire

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes		x		
Coin lecture		x		
Espaces pour jouer en petits groupes		x		

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir		x		
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés			x	
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) : Maternelle

- 16h55 - 17h30

- Les parents viennent les récupérer ou ils partent au périscolaire.
- Difficultés scolaires

Élémentaire

16H45 – 17h30

- Pas de lien le périscolaire étant sur la commune de Châtenois
- Difficultés des enfants

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	2			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	3			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	1			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Elémentaire

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)		x		Pas cette année
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		Pas cette année
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

NOM du SITE : BAVERANS-BREVANS Les Copains d'abord

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 20
Elémentaire : 47
TOTAL : 67

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école : BAVERANS

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H20-11H50	8H20-11H50		8H20-11H50	8H20-11H50
Horaires après-midi	13H35-16H05	13H35-16H05		13H35-16H05	13H35-16H05

BREVANS

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-12H00	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00
Horaires après-midi	13H45-16H15	13H45-16H15		13H45-16H15	13H45-16H15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H15-8H30	2	3	5	10
Pause méridienne : 12H-13H45	6	13	23	42
Horaires après-école : 16H15-18H30	3	8	8	19

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école

Maternelle :

- action n°1 Éduquer à l'environnement pour un développement durable
- action n°2 Développer une pédagogie de la réussite et impulser une dynamique participative des élèves
- action n°3 Compenser les inégalités d'accès à la culture avec la mise en place d'un Parcours d'Education Artistique et Culturel.

Elémentaire :

- Implication des enfants dans leur travail
- Relation avec les familles
- Règles de vie

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes		x		
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes		x		

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes		X		
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h			X	
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		X		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	X			
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles	X			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	X			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		X		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Lundi jeudi 16h05/16h35

- En maternelle, il s'agit d'ateliers jeux ou manipulation, comme lors des journées de classe selon les possibilités des parents de venir les récupérer ou non (pas de possibilités de rejoindre l'accueil périscolaire après la séance d' APC.

Élémentaire

- 30 minutes deux fois par semaine de 16h15 à 16h45
 - Les enseignants conduisent les enfants concernés au périscolaire une fois la séance d'APC terminée
 - Pas de priorité. Gestion ponctuelle. Intérêt des petites structures

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

Maternelle

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI		X		
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire		X		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		

Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			
--	---	--	--	--

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	2			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		x		

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : GOUX-VILLETTE LES DOLE Les petits Gourmands

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 16
Elémentaire : 61
TOTAL : 77

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

GOUX

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H35-12H05	8H35-12H05		8H35-12H05	8H35-12H05
Horaires après-midi	13H45-16H25	13H45-16H25		13H45-16H25	13H45-16H25

VILLETTE LES DOLE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H35-12H05	8H35-12H05		8H35-12H05	8H35-12H05
Horaires après-midi	13H45-16H25	13H45-16H25		13H45-16H25	13H45-16H25

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H30	1	3	5	9
Pause méridienne : 12H-13H50	4	18	33	55
Horaires après-école : 16H20-18H30	4	10	14	28

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire X Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Poursuivre et consolider le repérage et la prise en charge des élèves en difficulté scolaire
- Potentialiser l'enseignement numérique de travail
- Oeuvrer pour compenser les inégalités territoriales d'accès à la culture
- Actions relatives à l'éducation à la citoyenneté et au partage des valeurs de la République

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Développer l'autonomie dès le plus jeune âge
- Favoriser l'implication active de l'enfant dans la construction et le déroulement de la vie quotidienne
- Encourager la participation des enfants
- Répondre au mieux aux envies et besoins des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 30 minutes
- Nombre de services : x en continu type self pour les élémentaires en 2 services en maternelle
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			1 seule aménagée en différents espaces
Coins de jeux calmes	x			1 seule aménagée en différents espaces
Coin lecture	x			1 seule aménagée en différents espaces
Espaces pour jouer en petits groupes			x	1 seule aménagée en différents espaces

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés		x		
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			1 seule aménagée en différents espaces
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Maternelle

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont généralement **organisées les mardis et vendredis de 16h20 à 17h15.**

Les APC sont pensées comme un complément aux apprentissages réalisés en classe. Elles permettent de travailler en petits groupes, de renforcer certaines compétences ou de proposer des activités adaptées aux besoins spécifiques des élèves.

Elles s'inscrivent dans la continuité des apprentissages scolaires, en mathématiques et en français, tout en tenant compte des autres temps de l'enfant (périscolaire, famille, activités extrascolaires), pour éviter les surcharges et assurer un bon équilibre.

Elémentaire

- Les **jeudis ou mardis 16h20-17h15**
- En fonction des disponibilités de l'enfant et des parents car pas de ramassage scolaire.
- En fonction de l'objectif à travailler

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		x		
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x		
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

**3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :
Maternelle**

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	1			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	3		9	augmentation significative du nombre de PAI (allergies) au regard des années précédentes
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Les documents de PAI sont mal renseignés par les médecins, le protocole est insuffisamment complété par les médecins. Absence de double lecture par le médecin de l'éducation nationale. Manque de clarté du document.

NOM du SITE : ROCHEFORT SUR NENON Les petits Filoux

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 39
Elémentaire : 87
TOTAL : 126

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H25-11H20	8H25-11H20		8H25-11H20	8H25-11H20
Horaires après-midi	13H05-16H10	13H05-16H10		13H05-16H10	13H05-16H10

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H25	2	5	9	16
Pause méridienne : 11H20-13H05	9	23	52	84
Horaires après-école : 16H10-18H45	6	9	19	34

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs		x			
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation	x				

Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- L'entrée dans l'écrit, développer l'utilisation du numérique,
- La prise en charge des élèves diagnostiqués / supposés DYS et privilégier la bienveillance.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Garantir la sécurité des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes		x		
Coin lecture		x		
Espaces pour jouer en petits groupes		x		

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir		x		
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles		x		
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	xx			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- les **mardis et vendredis** de 16h10 à 16h55

- les enfants sortent de classe, prennent le goûter et effectuent l'APC, les élèves sont ensuite récupérés par leurs parents ou amenés par l'enseignant au périscolaire.

- la priorité est donnée aux élèves qui ont des besoins en lecture

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)				

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	X 6			un PAI a été effectué uniquement avec le périscolaire et non l'école
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			x	2 sont des allergies alimentaires
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	X (2)			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			Ce sont des enseignants

NOM du SITE : ROMANGE Les P'tits Garous

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 31
Elémentaire : 79
TOTAL : 110

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	9H00-12H15	9H00-12H15		9H00-12H15	9H00-12H15
Horaires après-midi	14H-16H45	14H-16H45		14H-16H45	14H-16H45

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H15-9H	3	16	10	29
Pause méridienne : 12H15-14H	6	34	42	82
Horaires après-école : 16H45-18H30	1	12	7	20

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs					
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)					
Il existe des cours de récréation					
Accès à un préau					
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants					
Le mobilier est adapté					
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)					

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Le projet sera refait l'an prochain

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Accompagner l'enfant-élève dans l'acquisition de savoir et savoirs faire

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes		x		
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Depuis la rentrée 2025
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Horaires prévus ? 16h45-17h45

- les transferts se font dans le bâtiment, tout est dans le même bâtiment.
- selon les besoins des enfants et sous autorisation des parents

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants		x		
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	8			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				L'AESH travaille le midi pour le grand dole
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) : les personnels du périscolaire ne sont pas suffisamment formés, il y a beaucoup de changements dans les équipes, des personnes arrivent à 12h15 pour prendre en charge un groupe d'élèves sans même connaître les lieux...des problématiques de gestion de groupes sont bien trop souvent présentes.

NOM du SITE : MOISSEY-MONTMIREY (attention 1 CCJNORD-1CAGD) le palais des Trolls A partir de septembre 2025 la CAGD réalise en gestion direct l'accueil périscolaire. Il est à noter qu'en présentement certaines demandes ci-après ne peuvent pas être remplis.

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 48
 Élémentaire : 81
 TOTAL : 129

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

MOISSEY

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h40-12h05	8h40-12h05		8h40-12h05	8h40-12h05
Horaires après-midi	13h55-16h30	13h55-16h30		13h55-16h30	13h55-16h30

MONTMIREY LA VILLE

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h50	8h30-11h50		8h30-11h50	8h30-11h50
Horaires après-midi	13h40-16h20	13h40-16h20		13h40-16h20	13h40-16h20

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7-8H30	Pas assez de recul les enfants de Montmirey, la Ville Offlange et Montmirey le Château étaient accueillis à Dammartin Marpain			
Pause méridienne : 11H50-13H40				
Horaires après-école : 16H20-18H30				

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau					
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

Axe 1 : Les apprentissages et l'enseignement

Axe 2 : La vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire

Axe 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

-
-
-

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés			x	
Des coins calmes matin, midi, soir			x	
Du mobilier adapté en périscolaire				
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h			x	Pour les maternelles mais pas les élémentaires
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants				
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)				
Les enfants peuvent choisir leur activité				
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent				
Des temps en petits groupes sont possibles				
Des temps individuels sont possibles				
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants				
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)				
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités				
Le tarif est différencié selon les ressources des familles				
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- 16h30, jusqu'à 17h15

- Pas concerné, car le périscolaire est sur le site de Montmirey-la-Ville
- En fonction des besoins des élèves

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants				
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent				
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes				
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre				
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...				

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	3			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	2			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) : RAS

NOM du SITE : DAMPARIS Croq Loisirs-élémentaire Paul LANGEVIN- Maternelle Joliot Curie

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 80
Elémentaire : 149
TOTAL : 229

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Elémentaire

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H45-16H30	13H45-16H30		13H45-16H30	13H45-16H30

Maternelle

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H30-16H15	13H30-16H15		13H30-16H15	13H30-16H15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H30	3	10	18	31
Pause méridienne : 11H45-13H30	5	33	76	114
Horaires après-école : 16H15-18H30	3	12	28	43

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs [le mercredi](#) :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-11H30	2	16	26	44
Pause méridienne : 11H30-13H30	2	10	24	36
Horaires après-midi : 13H30-18	2	10	24	36

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs			x		Pas sur tous les temps
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

Maternelle langage, développement du lexique, autonomie, coéducation et coopération

Elémentaire

- Maîtrise du français : renforcer la compréhension orale, mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, savoir restituer des informations entendues. Améliorer la production écrite et la rendre naturelle et fluide.
- Développer l'usage du numérique en vue d'améliorer la réussite scolaire
- Favoriser un climat scolaire propice aux apprentissages
- Créer du lien pour construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente
- Favoriser le développement de projets d'enseignements artistiques, culturels, sportifs et citoyens pour rendre l'élève acteur de ses apprentissages.
- Scolarisation des élèves en situation de handicap (référence à la loi de juillet 2013)
- Développement durable en lien avec toutes les activités et les matières : Eduquer à la citoyenneté et au développement durable

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser le bien être de l'enfant
- Accompagner les enfants dans leur socialisation

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes			x	Pas sur tous les temps
Coin lecture			x	
Espaces pour jouer en petits groupes			x	

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés			x	Pas sur tous les temps
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes		x		
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h			x	
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) : Elémentaire

- Mardi et vendredi de 16 h 15 à 17 h 15

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? Difficultés ou besoins identifiés par les enseignants dans les classes

Maternelle

16h15 - 17h15 les lundis et jeudis

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

L'enfant reste à l'école après la sortie (le goûter est réalisé à l'école et une pause de 15 minutes est réalisée)

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

L'enseignante de GS réalise des évaluations diagnostiques en classe. À l'issue d'un conseil de cycle, les enfants qui vont bénéficier d'APC sont choisis. Les familles sont alors informées.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

Elémentaire

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	6			

Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			X	Au cas par cas, selon le problème médical rencontré par l'enfant
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	4			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	1			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				Pas à ma connaissance cette année

Maternelle

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	5			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			X	Le PAI est communiqué par l'école au centre de loisirs
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		Non		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) : travail en concertation étroite avec la directrice du centre de loisirs en fonction des problématiques et comportements des élèves. Prise en compte des élèves à besoins particuliers à faire évoluer en fonction du profil des élèves accueillis sur le temps de cantine (dispositif ULIS dans l'école et 18 PPS cette année). Grande souplesse à favoriser en début d'année car nous ne connaissons pas toujours les élèves accueillis (réactivité à avoir de part et d'autre).

NOM du SITE : CHAMPVANS Les Galopins-Primaire Jean Jaurès

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 55
Elémentaire : 97
TOTAL : 152

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30-11h45	8h30-11h45		8h30-11h45	8h30-11h45
Horaires après-midi	13h45-16h30	13h45-16h30		13h45-16h30	13h45-16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

x Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h30-8h30	2	15	13	30
Pause méridienne : 11h45-13h45	8	38	47	93
Horaires après-école : 16h30-18h30	3	20	18	41

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

x Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs [le mercredi](#) :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h30-11h30	5	18	22	45
Pause méridienne : 11h30-13h30	4	16	20	40
Horaires après-midi : 13h30-18h00	4	16	20	40

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Le projet d'école date de 2017. Un nouveau sera mis en place suite à l'évaluation d'école de l'année prochaine, en 2026/2027. Grands axes actuels : améliorer la maîtrise de l'oral, améliorer la production d'écrits, conforter l'amélioration du climat scolaire.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 Août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Laisser l'enfant acteur de son temps
-
-

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes		x		
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Lundi et jeudi 16h30/17h30

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Communication directrice école/directeur du centre et communication du directeur du centre/parents.

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

Élèves en difficultés

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		X		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				Je ne sais pas

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : ABERGEMENT LA RONCE Les Frimousses

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 32
Elémentaire : 49
TOTAL : 81

Accueil à partir de 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-12H00	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00
Horaires après-midi	13H30-16H00	13H30-16H00		13H30-16H00	13H30-16H00

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H30	1	3	10	24
Pause méridienne : 12H00-13H30	4	23	2	29
Horaires après-école : 16H00-18H30	4	9	10	23

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Climat scolaire, ouverture sur le monde, langage écrit et oral

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période De la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Accompagner les enfants en répondant à leurs envies et besoins

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure

- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self

- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes		x		
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			

Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Horaires prévus ?

16h-17h

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Par les enseignantes

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

En fonctions des difficultés des élèves

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	4			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)		X		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	X			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : SAMPANS le péri Joly- Primaire Mont Joly

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 29
Elémentaire : 79
TOTAL : 108

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H30	8H30-11H30		8H30-11H30	8H30-11H30
Horaires après-midi	13H30-16H30	13H30-16H30		13H30-16H30	13H30-16H30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :	1	9	8	18
Pause méridienne :	9	2	29	40
Horaires après-école :	3	15	12	20

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau		x			
Accès à des espaces de verdure		x			
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			

3.6 Les grands axes du projet d'école :

-
-
-

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Répondre aux besoins fondamentaux des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes			x	
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes		x		

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir		x		
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes		x		
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			

Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) : l'organisation des APC :

- Horaires prévus ?

11h30-12h pour l'élémentaire, 12h50-13h20 pour les maternelles

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

En accord avec le périscolaire, étant donné qu'il y a deux services sur le temps de midi.

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

Élèves rencontrant des difficultés ponctuelles ou élèves où il n'y a pas pour le moment de prise en charge extérieure

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	5			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			X	
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)		X		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		X		

Aucun élève de l'école ne bénéficie d'AESH cette année.

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI		x		
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				
Des AESH interviennent durant le temps scolaire		x		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : CHOISEY L'oiseau d'Or

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 27
Elémentaire : 53
TOTAL : 80

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-12H00	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00
Horaires après-midi	14H00-16H30	14H00-16H30		14H00-16H30	14H00-16H30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, [hors mercredi](#) :

X Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H30	2	4	4	10
Pause méridienne : 12H14	4	12	21	37
Horaires après-école : 16H30-18H30	2	7	8	17

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs [le mercredi](#) :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-8H30	2	12	8	22
Pause méridienne : 11H30-13H30	2	10	7	19
Horaires après-midi : 13H30-18H00	2	10	7	19

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			

3.6 Les grands axes du projet d'école :

1. Assurer un parcours de réussite à chaque élève
2. Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
3. Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Développer l'autonomie dès le plus jeune âge
- Favoriser l'implication active de l'enfant dans la construction et le déroulement de la vie quotidienne
- Encourager la participation des enfants
- Répondre au mieux aux envies et besoins des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 30 minutes pour le self x45 minutes PS/MS
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

PS et MS	CE1, CE2, CM1 et CM2 (mélangés)	CE1, CE2, CM1, CM2 (mélangés) et classe 1 IME (jeudis et vendredis)
Repas de 12H à 12H50 (pas de self)	Appel 12H à 12h15 12h15 à 12H45 Repas (self)	Appel 12H à 12h15 12h15 à 13h Animation 13h à 13h30 Repas (self)
12h50 à 13h30 Animation	12h45 à 13H50 Animation	13h30 à 13h50 jeux libre
13h30 à 13h50 + GS et CP Relaxation		
Les enfants vont dans leur classe respective à 13h50		

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	X			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		X		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		X		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées	x			
(sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?

de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis en fonction des enseignantes

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

petite pause goûter de 10 minutes avant le début de l'APC

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

en fonction des besoins des élèves de période à période et pour la période 1 en fonction des résultats aux évaluations.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		x		
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x		
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	7			+ 7 UEX
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			X	Sauf élève de l'UEX
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			X	Manque de formation pour les AESH

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : ST AUBIN Les Fabulins

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 67
Elémentaire : 132
TOTAL : 199

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-12H00	8H30-12H00		8H30-12H00	8H30-12H00
Horaires après-midi	13H45-16H15	13H45-16H15		13H45-16H15	13H45-16H15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H00-8H30	1	14	12	27
Pause méridienne : 12H00-13H45	7	45	65	117
Horaires après-école : 16H15-18H30	4	13	14	31

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire X Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-11H30	3	11	13	27
Pause méridienne : 11H30-13H30	2	9	10	21
Horaires après-midi : 13H30-18H00	2	9	10	21

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation				x	

Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants				x	
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				mezzanine motricité, lecture, ...

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Un nouveau projet d'école sera proposé en début d'année, suite à la fusion et à l'évaluation d'école réalisées de cette année.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée scolaire de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et la responsabilité
- Respecter le rythme de l'enfant
- Contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 45 minutes
- Nombre de services : x 2 services en self pour les élémentaires
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Les enfants sont répartis par groupe pour profiter alternativement d'un temps de repas et d'un temps de jeu. Ces temps sont organisés pour favoriser l'accompagnement en petits groupes. Les animateurs accompagnent les enfants en favorisant la participation de chacun. Des animations ludiques sont organisées, pour autant des temps de jeu libre sont également mis en place.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	Les animateurs sous contrat sont accompagnés et formés
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés			x	utilisations des sanitaires de l'école en complément de ceux de l'alsh.
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		dernier service à 12h20
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire			x	Si vraiment enfant à gros besoin. Sinon évité car les enfants arrivant aux horaires écoles réveils ceux déjà endormis
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri			x	AESH commune (en arrêt) et ATSEM selon les années

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées	x			
(sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			ateliers en périscolaire soir : ludothèque
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			x	occasionnellement, espace vert à proximité
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		x		tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			quotidien (bilan midi), bi-hebdomadaire (périscolaire), tous les 2 mois (multi-sites)

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?

De 16h15 à 17h15 (jours variables)

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Les élèves sont accompagnés au service périscolaire après les APC si besoin.

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

Les élèves sont désignés par les enseignants

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			mail / panneau d'affichage
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			Sur rendez-vous.
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			échange quotidien. Participation équipe éducative, ESS, ...
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	6			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				Selon les pathologies
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	3			Cependant problème de la pause de l'alsh
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	1			en congé maladie actuellement
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			Formation SDJES

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Nous accordons une attention particulière aux besoins spécifiques de l'enfant, ou en situation de handicap ainsi qu'à la famille. (Aménagement de l'espace, repères visuels, adaptation du rythme, habitudes)

NOM du SITE : Tavaux J.CURIE

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 63
Elémentaire : 107
TOTAL : 170

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H30-16H15	13H30-16H15		13H30-16H15	13H30-16H15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 6H50-8H30	2	10	18	30
Pause méridienne : 11H45-13H30	2	35	54	91
Horaires après-école : 16H15-18H30	1	13	19	33

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : A l'escapade et à la maison de l'enfance

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				Salle Gaudot
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants				x	
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	sur demande, BCD école

3.6 Les grands axes du projet d'école :

Savoir exercer ses droits et devoirs en tant que futur citoyen, savoir résoudre collectivement des situations complexes.

Développer des stratégies d'équipe pour la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Améliorer la réussite scolaire en combinant efficacement le temps scolaire et périscolaire, compenser les inégalités culturelles.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie dans les gestes du quotidien
- Favoriser la découverte, l'expérimentation et la curiosité
- Participer à l'apprentissage de la vie en collectivité
- Amplifier les interactions avec les parents

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 45 minutes

- Nombre de services : x 2 services

- Mode de livraison : x liaison froide

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Les enfants sont répartis par groupe pour profiter alternativement d'un temps de repas et d'un temps de jeu. Ces temps sont organisés pour favoriser l'accompagnement en petits groupes. Les animateurs accompagnent les enfants en favorisant la participation de chacun. Des animations ludiques sont organisées, pour autant des temps de jeu libre sont également mis en place.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	Les animateurs sous contrat sont accompagnés et formés
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés			x	utilisations des sanitaires de l'école
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			

Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				Pas d'accueil mercredi / vacances
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire			x	Si vraiment enfant à gros besoin. Sinon évité car les enfants arrivant aux horaires écoles réveils ceux déjà endormis
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			ateliers en périscolaire soir : ludothèque / mosaïque / ...
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			x	occasionnellement, espace vert à proximité
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		x		tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			quotidien (bilan midi), bi-hebdomadaire (périscolaire), tous les 2 mois (multi-sites)

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?

Les soirs de la semaine de 16h15 à 17h15

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Les APC démarrent à la fin des cours, les enfants font un petit goûter. A la fin des APC soit les parents récupèrent l'élève, soit l'enseignant l'accompagne au périscolaire.

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

La priorité est donnée aux élèves ayant des difficultés ponctuelles que nous pouvons lever grâce aux séances d'APC.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			mail / panneau d'affichage
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			Sur rendez-vous.
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			échange quotidien. Participation équipe éducative, ESS, ...
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	5			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	3			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		NON		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	1			Formation directeur

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Nous accordons une attention particulière aux besoins spécifiques de l'enfant, ou en situation de handicap ainsi qu'à la famille. (Aménagement de l'espace, repères visuels, adaptation du rythme, habitudes)

NOM du SITE : TAVAUX PASTEUR

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 62
Elémentaire : 104
TOTAL : 166

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H30-16H15	13H30-16H15		13H30-16H15	13H30-16H15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 6H50-8H30	5	13	12	30
Pause méridienne : 11H45-13H30	11	41	49	101
Horaires après-école : 16H15-18H30	4	22	20	46

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : A l'escapade et à la Maison de l'enfance

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				mezzanine motricité
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants				x	
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				mezzanine motricité, lecture, ...

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- parcours de réussite, pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite de l'élève, construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente, favoriser les échanges avec l'UEE

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Promouvoir la vie en collectivité et la socialisation
- Responsabiliser et accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie
- Contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 45 minutes

- Nombre de services : x 2 services

- Mode de livraison : x liaison froide

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Les enfants sont répartis par groupe pour profiter alternativement d'un temps de repas et d'un temps de jeu.

Ces temps sont organisés pour favoriser l'accompagnement en petits groupes. Les animateurs accompagnent les enfants en favorisant la participation de chacun. Des animations ludiques sont organisées, pour autant des temps de jeu libre sont également mis en place.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	Les animateurs sous contrat sont accompagnés et formés
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés			x	utilisations des sanitaires de l'école en complément de ceux de l'alsh.
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				Pas d'accueil mercredi / vacances
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire			x	Si vraiment enfant à gros besoin. Sinon évité car les enfants arrivant aux horaires écoles réveils ceux déjà endormis
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri			x	Service civique selon les années

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			ateliers en périscolaire soir : ludothèque
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			x	occasionnellement, espace vert à proximité
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		x		tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			quotidien (bilan midi), bi-hebdomadaire (périscolaire), tous les 2 mois (multi-sites)

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?

Mardi et jeudi de 16h15 à 17h

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Le professeur recueille le choix des parents (retour de l'enfant à la maison ou le professeur remet l'élève à un animateur).

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

En fonction de la difficulté de l'élève ou d'un projet spécifique de la classe (lecture fluence par exemple)

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			mail / panneau d'affichage
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			Sur rendez-vous.
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			échange quotidien. Participation équipe éducative, ESS, ... au besoin
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	7			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				PAI alimentation ou asthme
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	2			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		NON		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				?

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

RAS si ce n'est des échanges plus nombreux entre l'UEE et le personnel de cantine que les autres classes. Nous accordons une attention particulière aux besoins spécifiques de l'enfant, ou en situation de handicap ainsi qu'à la famille. (Aménagement de l'espace, repères visuels, adaptation du rythme, habitudes)

NOM du SITE : PERGAUD

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 62
Elémentaire : 104
TOTAL : 166

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30-11H45	8H30-11H45		8H30-11H45	8H30-11H45
Horaires après-midi	13H30-16H15	13H30-16H15		13H30-16H15	13H30-16H15

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 6H50-8H30	3	8	14	25
Pause méridienne : 11H45-13H30	3	29	32	64
Horaires après-école : 16H15-18H30	1	14	16	31

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

POUR L ENSEMBLE DES ENFANTS EN MATERNELLE MAISON DE L ENFANCE
POUR L ENSEMBLE DES ENFANTS EN ELEMENTAIRE L ESCAPADE

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-11H30	11	34	28	73
Pause méridienne : 11H30-13H30	9	30	24	63
Horaires après-midi : 13H30-18H00	9	30	24	63

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				mezzanine motricité
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau				x	
Accès à des espaces de verdure				x	
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants				x	
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Pas encore définis car pas encore eu la restitution de l'évaluation d'école. Nouveau projet en 25/26.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et la responsabilité
- Respecter le rythme de l'enfant
- Contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes			x	Les animateurs sous contrat sont accompagnés et formés
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés			x	utilisations des sanitaires de l'école en complément de ceux de l'alsh.
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire			x	Si vraiment enfant à gros besoin. Sinon évité car les enfants arrivant aux horaires écoles réveils ceux déjà endormis
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			Service civique

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			ateliers en périscolaire soir : ludothèque
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)			x	occasionnellement, espace vert à proximité
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités		x		tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			tarifs fonction temps de présence, nombre d'enfants, GDole ou hors GDole
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			quotidien (bilan midi), bi-hebdomadaire (périscolaire), tous les 2 mois (multi-sites)

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

Horaires prévus ?

Les soirs, de 16H15 à 17H, jour à définir en fonction des enseignantes

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

Via l'enseignante de la classe

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

En fonction des besoins des enfants ou des projets

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			mail / panneau d'affichage
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			Sur rendez-vous.
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			échange quotidien. Participation équipe éducative, ESS, ...
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			Échanges quotidiens, réunions sur demande.
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	4			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		X		Pour les PAI alimentaires, les enfants ne fréquentent pas le périscolaire
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	2			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				Formation directeur

Nous accordons une attention particulière aux besoins spécifiques de l'enfant, ou en situation de handicap ainsi qu'à la famille. (Aménagement de l'espace, repères visuels, adaptation du rythme, habitudes)

NOM du SITE : LE DESCHAUX L'arc en ciel géant

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 48
Elémentaire : 87
TOTAL : 135

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H45- 12H00	8H45- 12H00		8H45- 12H00	8H45- 12H00
Horaires après-midi	13H45-16H30	13H45-16H30		13H45-16H30	13H45-16H30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H15-8H45	7	17	20	44
Pause méridienne : 12H00-13H45	10	30	40	80
Horaires après-école : 16H15-18H30	3	13	17	33

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7H30-11H30		11	7	18
Pause méridienne : 11H30-13H30		8	5	13
Horaires après-midi : 13H30-18H00		8	5	13

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				

Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation					
				x	
Accès à un préau					
				x	
Accès à des espaces de verdure					
				x	

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Le vocabulaire et la mémorisation
- Usage du numérique et renouvellement progressif du parc informatique
- APQ ouverture sportive et mutualisation entre classes
- Vivre ensemble et stabilité du climat scolaire

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Développer l'autonomie dès le plus jeune âge

- Favoriser l'implication active de l'enfant dans la construction et le déroulement de la vie quotidienne
- Encourager la participation des enfants
- Répondre au mieux aux envies et besoins des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : x 30 minutes
- Nombre de services : x en continu type self
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			1 seule grande salle avec différents espaces aménagés
Coin lecture			x	1 seule grande salle avec différents espaces aménagés
Espaces pour jouer en petits groupes			x	1 seule grande salle avec différents espaces aménagés

- Organisation des temps avant/après-repas :

L'accueil est en self. Les maternelles mangent tout de suite après être sorties de classe. Des projets leurs sont proposés tout au long de l'année et les élémentaires viennent manger six par six à leur rythme des activités/projets sont proposés avant et après le repas.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés		x		
Des coins calmes matin, midi, soir	x			1 seule grande salle avec différents espaces aménagés
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés		x		1 seul wc pour les élémentaires
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			ATSEM AESH

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs		x		
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? après la classe 16h45/17h30

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? oralement entre le personnel du périscolaire et les enseignants concernés

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? aide pédagogique pour des difficultés ponctuelles

- des informations spécifiques liées à l'accueil des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap : 7 enfants sont accompagnés par une AESH dans l'école

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		x		
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x		
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			6
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			1 seule
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	x			Repas
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : PARCEY Les papillons enchantés

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 29
Elémentaire : 46
TOTAL : 75

Accueil à partir de : X 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8H30- 12H00	8H30- 12H00		8H30- 12H00	8H30- 12H00
Horaires après-midi	14H00-16H30	14H00-16H30		14H00-16H30	14H00-16H30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

X Accueil de loisirs déclaré

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7H30-8H30	2	5	2	9
Pause méridienne : 12H00-14H00	4	15	11	30
Horaires après-école : 16H30-18H30	2	10	14	26

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

X Habituel en accueil périscolaire

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Non

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation					
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants					1maternel /1 wc élémentaires /2 urinoires
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- travailler le climat scolaire,
- la réussite de tous les élèves
- les relations école-familles.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

Développer l'autonomie dès le plus jeune âge

- Favoriser l'implication active de l'enfant dans la construction et le déroulement de la vie quotidienne
- Encourager la participation des enfants

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : x 2 services
- Mode de livraison : x liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes		x		1 seule petite salle aménagée en petits espaces
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes		x		

- Organisation des temps avant/après-repas :

PS	MS GS CP	CE1 CE2 CM1 CM2
Repas de 12H à 12H50	Repas de 12H à 12H50	ANIMATION 12H10/12H55
13H TEMPS CALME	13H à 13H50 Animation	13H/13H45 REPAS
13h15 SIESTE (école)		
Les enfants vont dans leur classe respective à 13h50		

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir		x		
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés		x		pas en nombre suffisant
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	x			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)		x		
Une aide aux devoirs le soir est proposée		x		
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Pour les GS en mai : 16h30-17h ; pour les élémentaires : 16h30 - 17h30

- Discussion avec les familles
- Les élèves à besoins pour prévenir d'une difficulté ou proposer de la remédiation

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre		x		pas dans les mêmes locaux
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x		pas dans les mêmes locaux
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI (nombre)	5			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire (nombre)	1			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	0			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) : difficulté de se projeter dans l'avenir avec remise en question constante de la création ou non d'un RPI Villettes-Parcey

NOM du SITE : ST URSULE

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle :
Elémentaire :
TOTAL :

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée					
Horaires après-midi					

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :				
Pause méridienne :				
Horaires après-école :				

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs					
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)					
Il existe des cours de récréation					
Accès à un préau					
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants					
Le mobilier est adapté					
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)					

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

1. - Assurer un parcours de réussite à chaque élève
2. Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
3. Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

-
-
-

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté				
Coins de jeux calmes				
Coin lecture				
Espaces pour jouer en petits groupes				

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés				
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire				
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger				
Des sanitaires adaptés				
Possibilité de repas au plus tard à 12h				
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants				
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri				

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)				
Les enfants peuvent choisir leur activité				
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent				
Des temps en petits groupes sont possibles				
Des temps individuels sont possibles				
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants				
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)				
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités				
Le tarif est différencié selon les ressources des familles				
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- - Horaires prévus ? en fonction des enseignants : **16H30 – 17H30**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? **Fin des cours à 16H15, goûter entre 16H15 et 16H30, puis APC.**

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? **Pas de priorité dans les inscriptions. Nous acceptons toutes les familles qui partagent le projet de l'école catholique.**

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs				
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...				
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants				
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs				
Les familles signent un règlement intérieur				
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école				
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)				

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants				
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent				
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes				
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre				
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...				

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	10			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	7			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			Les enseignants dans le cadre du rôle et des missions de l'enseignant spécialisé afin d'organiser le plus souvent possible son intervention dans le cadre de la classe

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : ST NICOLAS

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle :
Elémentaire :
TOTAL :

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée					
Horaires après-midi					

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :				
Pause méridienne :				
Horaires après-école :				

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations

Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs					
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)					
Il existe des cours de récréation					
Accès à un préau					
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants					
Le mobilier est adapté					
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)					

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

1. - Assurer un parcours de réussite à chaque élève
2. Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
3. Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

-
-
-

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté				
Coins de jeux calmes				
Coin lecture				
Espaces pour jouer en petits groupes				

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés				
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire				
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger				
Des sanitaires adaptés				
Possibilité de repas au plus tard à 12h				
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants				
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri				

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)				
Les enfants peuvent choisir leur activité				
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent				
Des temps en petits groupes sont possibles				
Des temps individuels sont possibles				
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants				
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)				
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités				
Le tarif est différencié selon les ressources des familles				
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- - Horaires prévus ? en fonction des enseignants : **16H30 – 17H30**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? **Fin des cours à 16H15, goûter entre 16H15 et 16H30, puis APC.**
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? **Pas de priorité dans les inscriptions. Nous acceptons toutes les familles qui partagent le projet de l'école catholique.**

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs				
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...				
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants				
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs				
Les familles signent un règlement intérieur				
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école				
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)				

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants				
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent				
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes				
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre				
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...				

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI				
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				
Des AESH interviennent durant le temps scolaire				
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

NOM du SITE : ST AUBIN

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle :
Elémentaire :
TOTAL :

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée					
Horaires après-midi					

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :				
Pause méridienne :				
Horaires après-école :				

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations

Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs					
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)					
Il existe des cours de récréation					
Accès à un préau					
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants					
Le mobilier est adapté					
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)					

3.6 Les grands axes du projet d'école :

-
-
-

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période de la rentrée de septembre jusqu'au 31 août

Citez quelques objectifs pédagogiques :

-
-
-

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté				
Coins de jeux calmes				
Coin lecture				
Espaces pour jouer en petits groupes				

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés				

Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire				
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger				
Des sanitaires adaptés				
Possibilité de repas au plus tard à 12h				
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants				
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri				

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)				
Les enfants peuvent choisir leur activité				
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans				
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans				
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent				
Des temps en petits groupes sont possibles				
Des temps individuels sont possibles				
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants				
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)				
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités				
Le tarif est différencié selon les ressources des familles				
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs				

Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...				
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants				
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs				
Les familles signent un règlement intérieur				
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école				
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)				

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants				
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent				
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes				
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre				
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel				
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...				

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI				
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				
Des AESH interviennent durant le temps scolaire				
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs.

Un conseil des maîtres est prévu dernier trimestre 2025 afin que les équipes s'accordent et définissent les objectifs. Néanmoins, vous trouverez la note littéraire relative détaillant plus précisément l'état des lieux, la démarche, les objectifs travailler en équipe IEN/ALSH pour l'ensemble du territoire.

NOM du SITE : Authume

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Brevans

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Châtenois/Amange

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Jouhe

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Menotey

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Sampans

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Rochefort sur Nenon

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Romange

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Champvans

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Damparis

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Abergement La Ronce

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**

- Enseignants :
- Equipe d'animation :
- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Foucherans

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Parcey

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Choisey

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Dole les Gomy's Louis Pasteur Beauregard

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Dole l'arbre aux rêves Simone Veil Bedugue

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Dole Les Zébulons George Sand-Antoine de St Exupéry

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Dole Le monde des enfants Les Sorbiers

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :

- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Dole Les Pointilleux Pointelin

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**

- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Dole les Ecureuils-Marcel Aimé

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Les Rockfilous-Rockefeller

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Dole Wilcom -Wilson

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**
- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Vilette-les- Dole les petits gourmands

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :**
- Enseignants :**
- Equipe d'animation :**
- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : Le Deschaux-L'arc en ciel

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**
- **Enseignants :**
- **Equipe d'animation :**
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

NOM du SITE : St Aubin Les Fabulins

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :**

- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Tavaux Joliot Curie

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Tavaux Pasteur

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

NOM du SITE : Tavaux Pergaud-Maison de l'enfance

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :

Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...

Objectif 1 : FAIRE CONNAITRE LE PEDT A L ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS

Objectif 2 : GARANTIR UNE COHERENCE EDUCATIVE

Objectif 3 : AMELIORER LA COMMUNICATION ET LA TRANSMISSION DES INFORMATION

4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

- Le PEDT sera présenté en conseil de maître et lors des réunions multi-sites pour les alsh.
- Des groupes de travail seront réaliser CP-Adjointe afin de travailler sur des outils (cadre de règlement intérieur, responsabilité...)

Le retour que ce soit des équipe IEN et ALSH est qu'aucun temps formalisé n'est mis en place afin de pouvoir travailler ensemble (trouver des solutions...). Viser à assurer la complémentarité des différents temps éducatifs ne peut s'atteindre que si des concertations, accords sont mis en place.

Il s'avère important pour eux de se rencontrer pour se mettre d'accord sur le fonctionnement des locaux, du matériel, des règles de vie....

Mise en œuvre et animation du PEDT

- **Pilote du PEDT : Da Fonseca Stéphanie-Humblot Cécile**

- **Composition du comité de pilotage :**

Il convient d'assurer à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSDEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports), avec la possibilité d'ouvrir à différents partenaires locaux, notamment des associations locales.

Elus, Inspecteur, CPEN, Coordinateurs,.

- **Périodicité des réunions :**

2 par année civile

- **Composition des comités de suivis :** *(indispensable lorsqu'il y a plusieurs écoles- accueils de loisirs sur le territoire du PEDT. Il s'agit de permettre une réflexion au plus près des enfants, il est conseillé d'organiser ces comités locaux avec, le pilote du PEDT, des représentants de l'école/accueil de loisirs des représentants des parents.*

Coordinateurs, directeurs écoles, directeurs alsh, parents

- **Périodicité des réunions :**

2 par année civile

- **Préciser s'il existe d'autres instances de dialogue autour des questions éducatives : (commission scolaire, groupe de travail thématique...)**

- **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

- **Groupe de travail mis en place pour proposer des solutions et aux attentes des différents professionnel socio-éducatif**
- **Rédiger des documents pour acter les propositions retenues**
- **Proposer des actions s pour répondre aux objectifs partagés...**
- **Taux de complétudes**

ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :

- Authume les circ' ô plumes
- Champvans les galopins
- Le Deschaux L'arc en ciel géant
- Choisey L'oiseau d'or
- Damparis Croq loisirs
- St Aubin Les fabulins
- Tavaux l'escapade plus de 6ans
- Tavaux Maison de l'enfance moins de 6 ans
- Dole élémentaire l'arbre aux rêves
- Dole maternelle Les zébulons

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert (voir étape 3 - 3.4)

Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi	x			
Une charte de bon usage des locaux est mise en place			x	
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	x			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi	x			
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi			x	
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi		x		
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	x			
Autre				

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	x			
Les activités proposées sont diversifiées	x			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	x			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons		x		Essentiellement il faudrait déjà comparer le nombre de filles et de garçon sur le territoire pour appliquer un pourcentage ex si vous avez 200 naissances masculines et 100 naissances féminines l'incidence est factuelle.
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	X			
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles			X	Il est mis à disposition des parents souhaitant en prendre lecture
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	x			
Autre				

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	x			
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	x			
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	x			
Des partenariats existent avec des structures locales (associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	x			
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets	x			
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	x			
Autre				

Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	x			
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	x			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	x			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	x			
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	x			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	x			2h00 par mercredi
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	x			20h00 par an
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités			x	
Autre				

Type d'activités proposées le mercredi

- Activités artistiques
- Activités scientifiques **oui pour autant doit être développer d'avantage**
- Activités numériques
- Activités civiques (**Santé, Solidarité**)
- Activités de découverte de l'environnement **et du patrimoine**
- Activités éco-citoyennes
- Activités physiques et sportives
- Autres

Partenaires

- Associations culturelles et environnementales
- Associations sportives
- Équipe enseignante

x Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...)

x Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...)

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation (

x Intervenants associatifs rémunérés

Intervenants associatifs bénévoles

x Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)

x Parents

Enseignants

x Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, Police municipal (prévention...))

Autres

ANNEXE 3 facultative

Objectifs éducatifs spécifiques aux jeunes de 13-25 ans

- **Précisez les établissements du second degré, ou organismes de formation existant sur le territoire ? Quels sont les structures qui interviennent sur votre territoire auprès des adolescents et jeunes adultes ?**

- **Continuité entre les temps scolaires/ extra-scolaires/ familles :
Existe-t-il déjà des dispositifs, instances de dialogue, projets, favorisant la continuité éducative ?**

- **Quels sont les besoins identifiés / les points forts du territoire en ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes ?**

- **Préciser les objectifs déjà déclinés au sein de la Convention globale de territoire qui concernent directement le périmètre du votre PEDT pour les 13-25 ans :**

- **Autres objectifs en direction des adolescents et jeunes adultes que vous souhaiteriez décliner sur le territoire du PEDT :**